

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 24 juin 2011

### Procès-verbal

### Version intégrale



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2011

QUORUM N° 1 : DELIBERATION N° 1

**L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT QUATRE JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENT :**

M. Gilles HOFFART

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Jeannine GOLE à Mme Christine PILON, Mme Renée TORNATO à Mme Annette GAYMARD, Mme Danièle ANFONSI à Monsieur Jacques POLITI, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à M. Alain JAUBERT, Mme Simone CHAMBOURLIER à Mme Lucette RITONDALE, M. Jean-Pierre BERNARD à M. Jean-Pierre GIRAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2011**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2011

QUORUM N° 2 : DELIBERATION N° 2

**L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT QUATRE JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENT :**

M. Gilles HOFFART

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Jeannine GOLE à Mme Christine PILON, Mme Renée TORNATO à Mme Annette GAYMARD, Mme Danièle ANFONSI à Monsieur Jacques POLITI, M. Stéphane GUITTON à M. Michel PELLEGRINO, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à M. Alain JAUBERT, Mme Simone CHAMBOURLIER à Mme Lucette RITONDALE, M. Jean-Pierre BERNARD à M. Jean-Pierre GIRAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2011**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2011

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 3  
A LA DELIBERATION N° 9

**L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT QUATRE JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENT :**

M. Gilles HOFFART

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Jeannine GOLE à Mme Christine PILON, Mme Renée TORNATO à Mme Annette GAYMARD, Mme Danièle ANFONSI à Monsieur Jacques POLITI, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à M. Alain JAUBERT, Mme Simone CHAMBOURLIER à Mme Lucette RITONDALE, M. Jean-Pierre BERNARD à M. Jean-Pierre GIRAN, Melle Magali MOIZAN à M. Jean-Pierre NOYER

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2011**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2011

QUORUM N° 4 : DE LA DELIBERATION N° 10  
A LA DELIBERATION N° 16

**L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT QUATRE JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Elie DI RUSSO, 2ème Adjoint**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Danièle ANFONSI, M. Gilles HOFFART

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Jeannine GOLE à Mme Christine PILON, Mme Renée TORNATO à Mme Annette GAYMARD, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à M. Alain JAUBERT, Mme Simone CHAMBOURLIER à Mme Lucette RITONDALE, M. Jean-Pierre BERNARD à M. Jean-Pierre GIRAN, Melle Magali MOIZAN à M. Jean-Pierre NOYER

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2011**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2011

QUORUM N° 5 : DE LA DELIBERATION N° 17  
A LA DELIBERATION N° 25

**L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT QUATRE JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENT :**

M. Gilles HOFFART

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Jeannine GOLE à Mme Christine PILON, Mme Renée TORNATO à Mme Annette GAYMARD, Mme Danièle ANFONSI à Monsieur Jacques POLITI, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à M. Alain JAUBERT, Mme Simone CHAMBOURLIER à Mme Lucette RITONDALE, M. Jean-Pierre BERNARD à M. Jean-Pierre GIRAN, Melle Magali MOIZAN à M. Jean-Pierre NOYER

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2011**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2011

QUORUM N° 6 : DE LA DE LIBERATION N° 26  
A LA DELIBERATION N° 48

**L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT QUATRE JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENTS :**

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Jean-Pierre BERNARD, M. Gilles HOFFART

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Jeannine GOLE à Mme Christine PILON, Mme Renée TORNATO à Mme Annette GAYMARD, Mme Danièle ANFONSI à Monsieur Jacques POLITI, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à M. Alain JAUBERT, Mme Simone CHAMBOURLIER à Mme Lucette RITONDALE, Melle Magali MOIZAN à M. Jean-Pierre NOYER

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2011**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Mesdames et Messieurs je déclare la séance ouverte et je demande à Monsieur Patrice MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel,

Monsieur Patrice MILLET, procède à l'appel.

A ce propos, je voudrais donner des nouvelles de Jeannine, je l'ai vu hier après midi, elle se porte comme une charme, elle se remet, et sera à nouveau parmi nous dans les premiers jours du mois de juillet.

Monsieur Patrice MILLET, reprend l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose comme secrétaire de séance Laurent CUNEO.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Vous avez reçu le compte-rendu de la séance du 19 mai 2011, appelle-t-il de votre part des questions ou des observations ?

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Selon l'article L 2121-14 dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

Dans ce cas, le Maire peut, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il convient donc d'élire en mon absence le Président de la séance, je vous propose Monsieur Elie DI RUSSO, Adjoint.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**



Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé la liste détaillée des décisions que j'ai prises par délégation.

Vous avez ce document dans le dossier de séance qui vous a été transmis.

**N° 103 – FONCIER –** Domaine public communal – Route de la Madrague – « SCI Le Clair d'Azur » - Maintien d'un poste de distribution par E.R.D.F.

Autorisation consentie pour une durée ne pouvant excéder 12 ans et moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 112,31 €.

**PUBLIÉE LE 18 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 19 AVRIL 2011**

**N° 104 – COMMANDE PUBLIQUE –** ECONOMAT – Acquisition et maintenance d'une plieuse à succion pour le service reprographie – Procédure adaptée – Avenant n°2.

Avenant n°2 passé avec l'entreprise SN REPRO SERVICE afin de modifier l'indice de révision des prix :

- Nouvel indice : ICHT-IME : coût horaire du travail industries mécaniques et électriques.

**PUBLIÉE LE 21 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 21 AVRIL 2011**

**N° 105 – COMMANDE PUBLIQUE -** ECONOMAT – Services Municipaux – Location et maintenance de matériels multifonctions connectés noir et blanc et couleur – Marché à bons de commande – Années 2010 à 2014 – Mise en appel d'offres ouvert – Avenant n°1.

Avenant n°1 passé avec l'entreprise KONICA MINOLTA afin de modifier l'indice de révision des prix :

- Nouvel indice : ICHT-IME : coût horaire du travail - industries mécaniques et électriques.

**PUBLIÉE LE 21 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 21 AVRIL 2011**

**N° 106 – COMMANDE PUBLIQUE – SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES**  
– Surveillance des plages de la commune d'Hyères – Année 2011 – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise SDIS DU VAR pour un montant de 161 783,40€

**PUBLIÉE LE 21 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 21 AVRIL 2011**

**N° 107 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire de la plage de l'Ayguade le 4 mai 2011 par l'UNSS pour une journée de sports collectifs.

Autorisation consentie à titre gratuit afin d'organiser une journée UNSS sports Collectifs plage, le mercredi 4 mai 2011 de 9 à 17 heures

**PUBLIÉE LE 21 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 21 AVRIL 2011**

**N° 108 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire pour un logement situé 34, Boulevard d'Orient.

La présente autorisation est consentie du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2011 et moyennant un loyer mensuel de 1 417,32 €.

**PUBLIÉE LE 22 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 22 AVRIL 2011**

**N° 109 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Ecole Saint Exupéry – Autorisation d'occupation d'un logement dépendant du domaine public communal – Madame ALLEYRAT, rue Saint Exupéry.

Autorisation consentie pour une durée ne pouvant excéder 12 ans et une redevance mensuelle de 610,78 €.

**PUBLIÉE LE 22 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 22 AVRIL 2011**

**N° 110 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE – Services municipaux – Fourniture de produits pétroliers en vrac – Accord-cadre – Marchés à bons de commande – Année 2010 – Appel d’offres ouvert – Lot n°1 : SP 95 – Lot n°2 : gazole – Lot n°3 : fioul – Lot n°4 : fioul base carburant – Avenant collectif n°1 de transfert.**

Avenant n° 1 passé avec la société ONYX DISTRIBUTION, suite à la vente de l’activité de la société ONYX, titulaire des accords-cadres.

**PUBLIÉE LE 22 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 22 AVRIL 2011**

**N° 111 – COMMANDE PUBLIQUE – ECONOMAT/REPROGRAPHIE – Maintenance de matériels divers pour le service reprographie – Marché à bon de commande – Année 2010 – Procédure adaptée – Avenant collectif n° 1 sur les lots 1 et 2 : remplacement d’un indice de révision des prix.**

Avenant collectif n°1 sur les lots 1 et 2 passé avec l’entreprise SOPREBUR afin de modifier l’indice de révision des prix :

- Indice retenu : ICHT-IME : coût horaire du travail - industries mécaniques et électriques.

**PUBLIÉE LE 22 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 22 AVRIL 2011**

**N° 112 – COMMANDE PUBLIQUE – ECONOMAT/REPROGRAGPHIE – Acquisition et maintenance de deux photocopieurs haut volume – Marché à bons de commande – Année 2010 – Mise en appel d’offres ouvert – Avenant collectif n°1 sur les lots 1 et 2.**

Avenant collectif n°1 sur les lots 1 et 2 passé avec l’entreprise CANON Méditerranée afin de modifier l’indice de révision des prix :

- Indice retenu : ICHT-IME : coût horaire du travail - industries mécaniques et électriques.

**PUBLIÉE LE 22 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 22 AVRIL 2011**

**N° 113 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Travaux d'aménagements paysagers sur les équipements de la commune – Marché à bons de commande – Année 2010 – Avenant n°2 : Introduction de prix nouveau.**

<b>N° DE PRIX</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>PRIX UNITAIRE H.T.</b>
<b>3.5.2.7.</b>	<b>Fourniture et pose de madrier</b>	<b>35 € (le mètre linéaire)</b>
<b>3.8.1.11 a)</b>	<b>Acer campest 20/25</b>	<b>209 €</b>
<b>3.8.1.320 a)</b>	<b>Prunus Pisardi 12/14</b>	<b>88,25 €</b>
<b>3.8.1.320 b)</b>	<b>Prunus Pisardi 14/16</b>	<b>145 €</b>
<b>3.8.1.370 a)</b>	<b>Syringa toutes variétés</b>	<b>14,40 €</b>
<b>3.8.1.416</b>	<b>Chaenomeles</b>	<b>10,27 €</b>
<b>3.8.1.417</b>	<b>Coprosma panaché repens</b>	<b>7,25 €</b>
<b>3.8.1.418</b>	<b>Erica multiflora</b>	<b>4,80 €</b>
<b>3.8.1.419</b>	<b>Lagunaria patersoni 14/16</b>	<b>152 €</b>
<b>3.8.1.420</b>	<b>Noyer de Pécan 14/16</b>	<b>140 €</b>
<b>3.8.1.421</b>	<b>Pommier coccinelle « Courtarou » 14/16</b>	<b>152,25 €</b>
<b>3.4.4.7.5.</b>	<b>Fourniture et pose d'un filtre régulateur de pression 1''</b>	<b>63,00 €</b>
<b>3.4.4.7.6.</b>	<b>Fourniture et pose d'un clapet de décharge 1''1/2</b>	<b>89,00 €</b>
<b>3.4.4.9.1. d)</b>	<b>Regard circulaire série VBA02672 de chez Rain Bird ou équivalent</b>	<b>19,50 e</b>
<b>3.5.2.8</b>	<b>Mise en place de jardinières et leurs rehausses sur dalle carrelée y compris remplissage</b>	<b>312 €</b>

**PUBLIÉE LE 26 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 26 AVRIL 2011**

**N° 114 – FONCIER – Propriétés communales – Hôtel de Ville – Avenue Joseph Clotis – Trésorerie Municipale – Révision de la redevance.**

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, la redevance annuelle est de 15 264,58 €.

**PUBLIÉE LE 28 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 28 AVRIL 2011**

**N° 115 – FONCIER – Propriétés communales – La Bergerie (ex camping municipal de la Bergerie) – Monsieur Jean-Pierre CARANTA – Révision annuelle de la redevance.**

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, la redevance annuelle est de 12 015,97 €.

**PUBLIÉE LE 28 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 28 AVRIL 2011**

**N° 116 – FONCIER** – Domaine public communal – Park Hôtel – Avenue de Belgique  
– Locaux mis à la disposition de l'Office de Tourisme d'Hyères.

Afin de permettre à l'Office de Tourisme d'assurer pleinement ses nouvelles missions, ses activités sont regroupées en Centre Ville au Park Hôtel. Cette autorisation est consentie à titre gracieux du 1<sup>er</sup> Mai au 31 décembre 2011, dans des locaux de 426,68 m<sup>2</sup>.

**PUBLIÉE LE 28 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 28 AVRIL 2011**

**N° 117 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place d'Armes Porquerolles – Autorisation consentie à Madame Patricia COLONNA

Autorisation consentie pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012, moyennant une redevance de 310,20 € par mois pour une superficie de 33 m<sup>2</sup>

**PUBLIÉE LE 28 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 28 AVRIL 2011**

**N° 118 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal – Madame Catherine GIARDINA.

Autorisation consentie pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2011, pour une superficie de 13 m<sup>2</sup> et moyennant une redevance de 9,40 € par m<sup>2</sup>.

**PUBLIÉE LE 28 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 28 AVRIL 2011**

**N° 119 – COMMANDE PUBLIQUE** – ESPACES VERTS – Réalisation et pose d'un garde corps 58, Rue Olivier Voutier – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise DELTA CLOTURE pour un montant de 22 383,74 € T.T.C.

**PUBLIÉE LE 29 AVRIL 2011**  
**RECUE EN PREFECTURE LE 29 AVRIL 2011**

**N° 120 – COMMANDE PUBLIQUE – OFFICE DE L'ANIMATION – Acquisition de crash barrière – Procédure adaptée.**

Marché passé avec l'entreprise FL STRUCTURES pour un montant de 17 101,60 € T.T.C.

**PUBLIÉE LE 29 AVRIL 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 29 AVRIL 2011**

**N° 121 COMMANDE PUBLIQUE – POLICE MUNICIPALE – Acquisition d'un bateau neuf au profit du corps de la police municipale d'Hyères les Palmiers – Procédure adaptée.**

Marché passé avec l'entreprise HYERES ESPACES PLAISANCE pour un montant de 34 941 € H.T. (acquisition +reprise).

**PUBLIÉE LE 29 AVRIL 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 29 AVRIL 2011**

**N° 123 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Parc de stationnement du Casino – Modification de la régie.**

Régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement du parc municipal de stationnement du Casino, située en Mairie d'Hyères les Palmiers au service Commerce.

**PUBLIÉE LE 2 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 2 MAI 2011**

**N° 124 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Travaux de réalisation et de réparation de clôtures – Avenant n°2 – Introduction de deux prix nouveaux.**

Un avenant n° 2 est passé avec l'entreprise DELTA CLOTURE pour introduire 2 nouveaux prix unitaires :

- n°28 : Fourniture, pose et fixation de garde-corps, prix au ML : 168,00 € H.T.
- n°30 : Fourniture et pose d'une clôture pour zone forestière, prix au ML : 30,00 € H.T.

**PUBLIÉE LE 3 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 3 MAI 2011**

**N° 125 – FONCIER – ASSURANCES – Biens communaux endommagés – Perception d'une indemnité au titre du préjudice matériel subi.**

Le 5 janvier 2011, un véhicule a endommagé un arbre d'ornement situé Avenue du Soleil Levant. La Commune accepte l'indemnité de 480 € en remboursement des dégâts subis.

**PUBLIÉE LE 4 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 4 MAI 2011**

**N° 126 – FONCIER – Propriétés communales – Le Ceinturon – La Lieurette – Autorisation d'occupation temporaire consentie à l'Association « l'Arche de Katie ».**

Autorisation consentie à titre gracieux à compter du 15 mai 2011, sans pouvoir excéder 12 ans, pour une superficie totale de 1 682,46 m<sup>2</sup>.

**PUBLIÉE LE 4 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 4 MAI 2011**

**N° 128 – FONCIER – Propriétés communales – Le Ceinturon - La Lieurette – Autorisation d'occupation temporaire consentie à Monsieur ISOARDI Serge pour un droit de pacage et semage fauchage**

Autorisation consentie à titre gracieux à compter du 15 mai 2011, sans pouvoir excéder 12 ans, pour une superficie totale de 1 186,54 m<sup>2</sup>.

**PUBLIÉE LE 4 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 4 MAI 2011**

**N° 129 – FONCIER – Prise à bail d'un logement situé 11, Rue Michelet – Résidence les Jardins du Luxembourg.**

Il convient de conclure un contrat de location pour utilité de service au Directeur Général des Services pour une durée ne pouvant excéder 12 ans.

**PUBLIÉE LE 6 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 6 MAI 2011**

**N° 130 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Entretien des espaces verts communaux – Traitement phytosanitaire des arbres et des palmiers – Procédure adaptée.**

Marché passé avec l'entreprise VEGETA'LYS pour les montants annuels suivants :

- Montant minimum : 5 000 € TTC
- Montant maximum : 40 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 10 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 10 MAI 2011**

**N° 131 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage du Pentagone – Les Salins – Zone 5 – Autorisation consentie à la Société N and CO.

Autorisation consentie dans le cadre d'une tournée publicitaire dénommée « Tournée des plages Handy Bag » le 22 juillet 2011 de 8 à 20 heures, et moyennant une redevance de 51,20 €.

**PUBLIÉE LE 10 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 10 MAI 2011**

**N° 132 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS** – Entretien des espaces verts communaux – Arrosage des arbres d'alignement et isolés – Marché à bons de commande – Année 2011 – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise TECA pour les montants annuels suivants :

- Montant minimum : 15 000 € TTC
- Montant maximum : 50 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 16 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 16 MAI 2011**

**N° 133 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS** – Travaux d'espaces verts, de voirie et de maçonnerie courante sur les équipements publics de la commune – Marché à bons de commande – Année 2011 – Mise en appel d'offres ouvert.

Un avenant n°1 est passé avec le groupement SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE/SAS MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT afin d'introduire un nouveau prix :

- n° 3.8.1.277 a « fourniture d'un acer campestre 20/25 en conteneur (bac) » dont l'unité est de : 320,00 € H.T.

**PUBLIÉE LE 16 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 17 MAI 2011**



**N°134 – COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS – Acquisitions et reprises d'engins et petit matériel agricole – Lot N° 2 : Acquisition d'une tondeuse aspiratrice et reprise d'une tondeuse, acquisition d'un broyeur adaptable – Année 2011 – Procédure adaptée.**

Marché passé avec l'entreprise PACA MOTOCULTURE pour les montants suivants :

- - Acquisition tondeuse aspiratrice : 40 723,80 € TTC
- - Acquisition broyeur adaptable : 3 534,18 € TTC
- - Reprise : 1 435,20 € TTC

**PUBLIÉE LE 20 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 20 MAI 2011**

**N° 135 – FONCIER – Domaine public communal – Place Henri Dunant – Mise à disposition de locaux à l'Association des « Joyeux Boulomanes » - Extinction de l'autorisation du 17 février 2003.**

Considérant que les locaux ne sont plus utilisés par l'association, il est mis fin à cette autorisation.

**PUBLIÉE LE 20 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 20 MAI 2011**

**N° 136 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Place Henri Dunant – Mise à disposition de locaux à l'association « Mission CORAIL » - Résiliation de l'autorisation du 21 décembre 2000.**

Considérant que la commune souhaite vendre cette propriété, il sera mis fin à cette autorisation le 31 décembre 2011.

**PUBLIÉE LE 20 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 20 MAI 2011**

**N° 137 – FONCIER – L'ALMANARRE – Aménagement d'une aire de stationnement – Location à la Commune du terrain de Monsieur Jean BIANCOTTO.**

Compte tenu des difficultés de stationnement durant la saison estivale, Monsieur Jean BIANCOTTO met à la disposition de la commune un terrain d'une superficie de 23 595 m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> Juin 2011 au 30 septembre 2011 et percevra une indemnité forfaitaire globale de 6 097,96 €.

**PUBLIÉE LE 20 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 20 MAI 2011**

**N° 138 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Forum du Casino – Réhabilitation de la couverture de l'escalier de secours – Procédure adaptée.**

Marché passé avec l'entreprise Ets GIANNETTI pour un montant de 53 599,22 € TTC.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 23 MAI 2011**

**N° 139 – FONCIER – Domaine public communal – 3, Place Henri Dunant – Mise à disposition de locaux à la Sté « Les Films de la Prod ».**

Mise à disposition à titre gracieux de locaux pour le stockage de costumes pour le tournage d'un film sur la commune du 26 mai au 15 juillet 2011.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 23 MAI 2011**

**N° 141 – FONCIER – Propriétés communales – T.L.E. du Levant « Villa Plein Soleil » - Montée du Val des Nymphes – Autorisation d'occupation temporaire consentie au Docteur GLERAND Alain (période du 12/07 au 17/08/2011).**

Considérant l'intérêt de disposer d'un médecin sur l'île du Levant pendant la saison estivale, la commune met à disposition un local à titre gratuit du 12 juillet au 17 août 2011. Le médecin percevra un indemnité mensuelle brute de 1 551,41 €.

**PUBLIÉE LE 24 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 24 MAI 2011**

**N° 142 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Travaux d'espaces verts, de voirie et de maçonnerie courante sur les équipements publics de la commune – Marché à bons de commande – Année 2001 – Mise en appel d'offres ouvert.**

Un avenant n°2 est passé avec le groupement SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE/SAS MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT afin d'introduire un nouveau prix n° 3.6.2.1. : « élimination de souches de palmiers ou d'arbres par carottage » dont l'unité est de 118,94 € HT.

**PUBLIÉE LE 24 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 24 MAI 2011**

**N° 143 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GENERAUX –** Location et maintenance d'une machine à affranchir le courrier – Année 2011 – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise SAS PITNEY BOWES pour un montant de 3 100,03 € TTC (location + maintenance pour un an).

**PUBLIÉE LE 25 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 25 MAI 2011**

**N° 144 - COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Occupation temporaire Place Clémenceau – Autorisation consentie à Monsieur Henri MERCALDO.

Autorisation consentie pour l'installation d'un manège enfantin, d'un stand forain de pêche aux canards et d'une barbe à papa pour la journée du 21 juin et moyennant une redevance de 8,95 € pour le manège, 1,40 € pour le stand forain et 8,95 € pour la barbe à papa.

**PUBLIÉE LE 25 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 25 MAI 2011**

**N° 145 – COMMANDE PUBLIQUE – OFFICE DE L'ANIMATION –** Location de matériels pour l'organisation de concerts 2011 – Procédure adaptée – Lot n°1 : location, montage et démontage de podiums.

Marché passé avec l'entreprise SARL MASH pour un montant de 16 997,55 € TTC.

**PUBLIÉE LE 26 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 26 MAI 2011**

**N° 146 – COMMANDE PUBLIQUE – OFFICE DE L'ANIMATION –** Location de matériels pour l'organisation de concerts 2011 – Procédure adaptée – Lot n°2 : location, montage et démontage d'une tribune et location de barrières de chantiers.

Marché passé avec l'entreprise SPECTACLES CONCEPT EVENEMENTS (S.C.E.) pour le montant suivant :

Solution de base :	39 731,12 € TTC
Option obligatoire :	287,04 € TTC

**TOTAL TTC** (solution de base + option obligatoire : 40 018,16 € TTC)

**PUBLIÉE LE 26 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 26 MAI 2011**

**N° 147 – COMMANDE PUBLIQUE – OFFICE DE L'ANIMATION –** Location de matériels pour l'organisation de concerts 2011 – Procédure adaptée – Lot n°3 : location, montage et démontage de matériels électriques.

Marché passé avec l'entreprise SARL ELECTRIKA pour un montant de 29 163,26 € TTC.

**PUBLIÉE LE 26 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 26 MAI 2011**

**N° 148 – COMMANDE PUBLIQUE – OFFICE DE L'ANIMATION –** Location de matériels pour l'organisation de concerts 2011 – Procédure adaptée – Lot n°3 : location, montage et démontage de loges.

Marché passé avec l'entreprise ALGECO SAS pour un montant de 9 617,04 € TTC.

**PUBLIÉE LE 26 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 26 MAI 2011**

**N° 149 – COMMANDE PUBLIQUE – AMENAGEMENT –** Assistance juridique et financière à la procédure de concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade Demi-Lune – Procédure adaptée.

Marché passé avec le groupement SCP CLAISSE ET ASSOCIES/CGIIC pour un montant de 43 534 € TTC.

**PUBLIÉE LE 26 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 26 MAI 2011**

**N° 150 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS –** Forum du Casino – Réhabilitation de la couverture de l'escalier de secours – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise Ets GIANNETTI pour un montant de 53 599,22 €

**PUBLIÉE LE 26 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 26 MAI 2011**

**N° 151 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX –** Entretien des ascenseurs, monte-charge, monte-handicapés et escaliers mécaniques – Marché à bons de commande – Année 2009 – Avenant n°2.

Un avenant n°2 est passé avec la SAS ALAPONT France afin d'introduire 2 nouveaux prix :

- 2.7. « Police Municipale – Avenue Gambetta » dont l'unité est de 1 200,00 € HT
- 2.8. « stade Perruc – Avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Brosset » dont l'unité est de 1 200,00 € HT

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2011**

**N° 152** – **COMMANDE PUBLIQUE** – COMMUNICATION – Acquisition de sacs krafts imprimés – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise MILHE ET AVONS pour un montant de 11 063€ TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2011**

**N° 153** – **COMMANDE PUBLIQUE** – SPORTS – Renouvellement et réfection de matériels de gymnastique du gymnase R. KERAUDREN – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise GYMNOVA pour un montant de 56 794,74 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2011**

**N° 154** – **COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Ayguade – Zone spécifique n°6 – Autorisation consentie au Volley Club Hyères Pierrefeu.

Autorisation consentie à titre gratuit afin d'y organiser un tournoi de Beach volley les 2 et 3 juillet 2011 de 8 à 20 heures

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2011**

**N° 155** – **COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Ayguade – Zone spécifique n°6 – Autorisation consentie a l'Association TC'CUP

Autorisation consentie à titre gratuit afin d'y organiser une compétition de Beach soccer et Beach volley le 4 juin 2011 de 14 à 20 heures.

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2011**

**N° 156 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Aiguade – Zone spécifique n°6 – Autorisation consentie à la Fédération Française de Rugby Comité Côte d'Azur.

Autorisation consentie à titre gratuit afin d'y organiser un tournoi de Beach-Rugby féminin le 11 juin de 15 à 21 heures et le 12 juin de 9 à 16 heures.

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2011**

**N° 157 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage du Pentagone – Les Salins – Zone 5 – Autorisation consentie à la Société « I LOVE EVENTS »

Autorisation consentie dans le cadre d'une tournée publicitaire dénommée « Protège ta peau, protège ta plage » le 9 août 2011 de 8 à 19 heures, et moyennant une redevance de 51,20 €.

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 27 MAI 2011**

**N° 158 – COMMANDE PUBLIQUE** – BATIMENTS – Réalisation d'un préau au centre sportif municipal à l'Aiguade – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise DALO FRERES SAS pour un montant de 53 281,80 € TTC.

**PUBLIÉE LE 6 JUIN 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 6 JUIN 2011**

**N° 159 – COMMANDE PUBLIQUE** – ECONOMAT/REPROGRAPHIE – Maintenance de matériels divers pour le service reprographie – Marché à bons de commande – Année 2010 – Procédure adaptée – Avenant collectif n° 1 sur les lots 1 et 2 – Remplacement d'un indice de révision des prix.

Avenant collectif n°1 sur les lots 1 et 2 passé avec l'entreprise SOPREBUR afin de modifier l'indice de révision des prix :

- Indice retenu : ICHT-IME : coût horaire du travail - industries mécaniques et électriques.

**PUBLIÉE LE 6 JUIN 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 6 JUIN 2011**

**N° 160 – COMMANDE PUBLIQUE – ECONOMAT/REPROGRAPHIE –** Acquisition et maintenance de deux photocopieurs haut volume – Marché à bons de commande – Année 2010 – Mise en appel d'offres ouvert – Avenant collectif n°1 sur les lots 1 et 2. - Remplacement d'un indice de révision des prix.

Avenant collectif n°1 sur les lots 1 et 2 passé avec l'entreprise CANON Méditerranée afin de modifier l'indice de révision des prix :

- Indice retenu : ICHT-IME : coût horaire du travail - industries mécaniques et électriques.

**PUBLIÉE LE 6 JUIN 2011**  
**REÇUE EN PRÉFECTURE LE 6 JUIN 2011**

Avant de passer la parole à Maître DURAND qui va vous commenter les décisions d'ester en justice, je vous demande si les décisions par délégation appellent de votre part, des questions ? Des observations ?

**Mlle DURAND** : Merci Monsieur le Maire.

**N° 122 – Affaire BARALE C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation d'un refus de PC n°83 069 10 Y 0008 en date du 11/03/2010)**

Par requête enregistrée au TA de Toulon le 22 juin 2010, Monsieur BARALE a demandé l'annulation de l'arrêté de refus de permis de construire n°83 069 10 Y 0008 en date du 11 mars 2010 concernant le projet d'extension d'une maison existante avec création d'un garage 20 boulevard Frédéric Mistral.

La Commune a assuré la défense de ses intérêts.

**N° 127 – Affaire SAS CLAIR DE LUNE C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation du permis de construire n°83 069 10 Y 0017 en date du 27 avril 2010)**

Par requête enregistrée au TA de Toulon le 4 juin 2010, la SAS CLAIR DE LUNE a demandé l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°83 069 Y 0017 en date du 27 avril 2010 délivré à monsieur TOLEDANO en vue de la démolition du bâti existant et la réalisation d'une maison à usage d'habitation sis, 21 avenue clair de lune.

La Commune a assuré la défense de ses intérêts.

**N° 140 – Affaire SA JENZI C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation de la décision du 5 août 2010 portant retrait du PC n° 83 069 07 Y 0042 délivré le 17/04/2007.)**

Par requête enregistrée au TA de Toulon le 26 novembre 2010, la S.A. JENZI a demandé l'annulation de la décision du 5 août 2010 portant retrait du permis de construire n°83 069 07 Y 0042 en date du 17 avril 2007 pour l'extension d'une habitation.

La défense des intérêts de la Commune est confiée à la SCP MAUDUIT-LOPASSO, titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**M. NOYER** : Madame l'Adjointe, vous avez reçu, il y a quelques jours, des représentants du groupe d'habitat du Château d'Argent. Concernant les modifications du PLU et sur cet habitat, ils étaient inquiets de la possibilité que leur donnait le PLU de construire à 21 mètres et une autre remarque aussi qu'ils ont faites, c'est l'élargissement de l'avenue Jean Moulin à 15 mètres. Ils ont avancé d'autres revendications, pouvez-vous répondre à leur inquiétude ou non ?

**Mlle DURAND** : Oui Docteur NOYER, effectivement, j'en ai informé Monsieur le Maire. C'est dans le cadre, puisque nous avons un Conseil Municipal le 22 juillet, précisément de l'adoption du PLU, je n'ai pas pu répondre, et je ne peux pas répondre aujourd'hui, mais simplement, il est évident que pour le moment concernant les demandes bien précises il y a le rapport du commissaire enquêteur qui est en ligne sur le site de la ville, donc le service aménagement travaille et Monsieur le Maire pourra le confirmer, sur les observations du commissaire enquêteur et Monsieur le Maire interviendra longuement lors du prochain Conseil. Mais, d'ores et déjà, il y aura bien entendu une concertation avec l'ensemble des représentants des copropriétés avoisinantes pour tout projet qui serait déposé. Mais, aujourd'hui, comme je vous l'ai confirmé, il n'y a aucun projet, aucun permis de construire déposé concernant cette parcelle là.

**M. LE MAIRE** : On ne s'était pas concerté avec mon Adjointe et elle a dit exactement ce que je voulais dire. Je voudrais simplement ajouter que j'ai été interrogé par des habitants riverains, c'est vrai qu'ils sont inquiets, j'ai l'impression que l'on aime bien faire monter, comme l'on dit trivialement, « la mayonnaise ».



Il n'y a aucun projet, la seule chose que je puis dire c'est que l'on a la volonté de maintenir des volumes, c'est-à-dire qu'à côté d'une maison en rez-de-chaussée, on ne va pas mettre un immeuble de 15 étages, c'est évident et à côté un immeuble de 2 étages. On imagine que ce sera du R + 2, ou du R + 3 mais, aujourd'hui, nous n'en sommes pas là et de toute façon, nous présenterons le projet le moment venu, par le biais du CIL à la population.

**M. NOYER** : Nous vous en remercions.

**AFFAIRE N° 1 - LOGEMENT – Opération de Renouvellement Urbain du Centre Ancien – Concession d'Aménagement entre la Commune d'Hyères et Var Aménagement Développement – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant numéro 5**

**M. LE MAIRE** : L'avenant n°4 était une prolongation que l'on avait voté l'an dernier, c'était en décembre 2010, une prolongation de la concession d'un an et l'avenant n°5 est en fait une réactualisation de la participation communale. Puisque cette participation communale s'élevait à 6 292 024 € HT et elle s'élèvera en fin d'opération à 6 289 632 € HT soit, une différence en baisse de 2 392 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 2 - FINANCES – Opération de Renouvellement Urbain du Centre Ancien – Concession d'Aménagement entre la Commune d'Hyères et la SAEML « Var Aménagement Développement » - Compte rendu annuel du concessionnaire - Année 2010 et prévisionnel 2011.**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : C'est en fait l'exposé que vous avez reçu du CRAC c'est-à-dire le Compte Rendu Annuel au Concédant qui est envoyé par la Société d'Economie Mixte V.A.D. et qui concerne l'année 2010 et le prévisionnel 2011.

**Mlle MOIZAN** : Juste quelques remarques et questions, il est précisé dans le document qu'un bilan définitif serait dressé au mois de juin 2011 avez-vous la communication de ce bilan ? Ensuite, concernant la restructuration des îlots, sur l'îlot Franklin-Prieuré il est question d'un curetage ?

**M. LE MAIRE** : Il est question d'un ?

**Mlle MOIZAN** : D'un curetage, sans plus d'explication. Un curetage afin d'aérer le tissu urbain et de permettre d'améliorer les conditions d'habitabilité, j'aurais voulu savoir en fait de quoi il s'agissait. S'il s'agissait de démolition ou autres ?

**M. LE MAIRE** : Curetage, cela veut dire quoi, techniquement parlant ?....Oui c'est cela, mais à part cela, en matière technique, cela veut dire quoi ?.....Démolition ? Non, pour l'instant, rien ne se fera, ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Mlle MOIZAN** : Techniquement, cela veut dire démolition ?

**M. LE MAIRE** : Mais, je vous dis que cela n'est pas à l'ordre du jour.

**Mlle MOIZAN** : C'est inscrit dans le document, Monsieur le Maire, donc, si ce qui est inscrit n'est pas à l'ordre du jour, c'est qu'il y a un souci.

**M. LE MAIRE** : Curage ou curetage ?

**Mlle MOIZAN** : Curetage, page 8.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas, il n'y a personne pour répondre ? Je lis simplement que l'étude complète de restructuration de l'îlot sera présentée par V.A.D. à la commune au mois de juin 2011.

**Mlle MOIZAN** : Nous y sommes aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Or, aujourd'hui, nous sommes le 24 juin et à part si je suis frappé subitement d'amnésie, mais sur les 24 premiers jours de juin, on n'en a pas parlé. Donc, pour l'instant, je ne peux pas vous répondre. Je rencontrerai le moment venu V.A.D. et je vous en rendrai compte le mois prochain. Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse à vous donner.

**Mlle MOIZAN** : Oui, car manifestement je lis quelques lignes plus haut que V.A.D. a acquis des lots dans 2 immeubles des îlots 1 au Prieuré et 1 rue Franklin, ma question n'est pas innocente.

**M. LE MAIRE** : Pardon ?

**Mlle MOIZAN** : Il y a eu déjà des acquisitions dans ce sens.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais ce n'est pas pour autant que l'on va valider des destructions, pour l'instant, nous n'avons rien validé.

**Mlle MOIZAN** : Donc, on a reparlera d'ici le 30 Juin ?

**M. LE MAIRE** : Eh bien, si je les vois mais je ne vois pas de rendez vous avec V.A.D. d'ici le 30 juin dans mon agenda.

**Mlle MOIZAN** : D'accord, donc contrairement à ce qui était prévu, ce n'est pas en.....

**M. LE MAIRE** : Voilà.

**Mlle MOIZAN** : Très bien, donc le bilan définitif promis au mois de juin, je suppose que vous ne l'avez pas eu non plus ?

**M. LE MAIRE** : On l'aura d'ici là et il sera réajusté. C'est V.A.D. qui va le présenter.

**Mlle MOIZAN** : Donc, ils ne l'ont pas donné non plus, d'accord. Ensuite, je voulais parler de la Place Oustaou Rou. Je suis montée l'autre jour, il était prévu dans ces réaménagements urbains de faire une place sans jardin avec des arbres, je ne pense pas que les micocouliers installés sur la place vont suffire à rafraîchir cette place et je pense que c'est assez regrettable car elle est assez minérale, je ne sais pas si vous êtes monté, mais.....

**M. LE MAIRE** : Je suis monté, je crois que c'est avant-hier que nous nous sommes vus, Monsieur BRUTINEL ?

**Mlle MOIZAN** : Vous ne la trouvez pas minérale ? On regrette que la Place Clemenceau soit minérale, on va certainement faire quelque chose pour cela, et on en fait une petite mais très minérale.

**M. LE MAIRE** : Elle n'est pas finie, vous la jugerez le jour où elle le sera, mais je pense que vous ne la trouverez pas belle même lorsqu'elle sera finie.

**Mlle MOIZAN** : Pourquoi donc ? Parce que d'ores et déjà vous êtes enclin à penser qu'elle ne sera pas belle ?

**M. LE MAIRE** : Ah ! Non, je parle de vous, moi, j'en suis très heureux, je connais le projet, je l'ai présenté, il ne peut pas être unanime.

**Mlle MOIZAN** : Non, bien sûr.

**M. LE MAIRE** : Par rapport à ce qu'il y avait avant, c'est une nette amélioration, mais, je ne peux pas vous obliger à aimer ce que j'aime car c'est tellement subjectif.

**Mlle MOIZAN** : Certes, mais là le côté minéral est plutôt objectif.

**M. LE MAIRE** : Cela, je ne me permettrai pas de le dire.

**Mlle MOIZAN** : Ce que je regrette aussi, mais là c'est plus subjectif, ce sont les espaces d'eau qui vont être aménagés, les bacs en béton servent déjà de bancs pour les réunions des habitants le soir. La dernière chose que je voudrais dire, là vous n'allez pas pouvoir me dire que ce n'est pas objectif, c'est la pente de la place. J'ai été impressionnée, je ne sais pas si vous l'avez été par la dénivellation et je crains que les immeubles d'en bas ne soient inondés, je ne suis pas technicienne mais si l'on a des pluies abondantes.....

**M. LE MAIRE** : Tout cela a été pris en compte.

**Mlle MOIZAN** : Je l'espère car a priori lorsque l'on regarde, c'est un peu embêtant d'autant que c'est une place en pente, or c'est un lieu de vie pour faire peut-être des activités et ce n'est pas pratique si l'on veut installer un commerce ou autres. A la base c'est ce qui était peut-être prévu, d'aménager un petit commerce, mais il ne faut pas qu'il ait un étalage extérieur car sur une place en pente, ce n'est pas pratique. Je trouve que cela est un peu dommage, même si sur le principe d'avoir fait une place c'est très bien par rapport à cet immeuble délabré.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai qu'une place, il vaut mieux qu'elle soit plane. Le problème c'est que ce n'est pas nous qui l'avons construite, elle a été construite.....

**Mlle MOIZAN** : Mais, il n'y en avait pas de place.

**M. LE MAIRE** : Il n'y avait pas de place, il y avait des rues, donc, comme l'on sait qu'il y a une dénivellation importante, on ne peut pas détruire les immeubles pour les surélever. Mettre des restanques, ce n'était pas de notre point de vue la solution, donc nous avons préféré cette option de faire une place et c'est vrai qu'il y a une dénivellation.

**M. GIRAN** : Une petite place de Sienne.

**M. LE MAIRE** : Une petite place de Sienne pourquoi pas, mais elle sera belle.

**Mlle MOIZAN** : Pour terminer, sur le projet urbain, pour le réaménagement du centre ville il est indiqué : « renforcer la masse critique du centre ville ». J'aurais voulu avoir une explication là-dessus.

**M. LE MAIRE** : C'est la redensification, c'est la philosophie de notre PLU, reconstruire la ville sur la ville, c'est-à-dire plutôt que de gaspiller notre foncier, puisqu'Hyères peut se targuer d'avoir un foncier, alors que d'autres villes n'en n'ont plus. C'est ce que nous avons dit : « construire en centre ville ».

**Mlle MOIZAN** : Je vous remercie, juste une dernière chose, puisque je suis toujours sur ce projet de réaménagement du centre urbain, par rapport à la concertation, pouvez-vous nous donner la suite de ce qui va se passer ?

**M. LE MAIRE** : D'ici les mois d'Octobre – Novembre, nous allons organiser une exposition publique qui va permettre aux Hyéroises et aux Hyérois de consulter notre futur projet du centre ville.

**Mlle MOIZAN** : D'accord, donc là, ils vont pouvoir en prendre connaissance clairement et ensuite ?

**M. LE MAIRE** : Il y aura une délibération qui sera adoptée au Conseil Municipal, je n'ai pas encore le planning mais ce sera avant la fin de l'année.

**Mlle MOIZAN** : N'est-il pas prévu d'enquête publique dans le cadre de ce réaménagement massif de ce centre ville ?

**M. LE MAIRE** : Mais arrêtez de parler de réaménagement massif du centre ville ! Vous savez bien que ce n'est pas le cas. Les hyérois seront les seuls arbitres et vous voulez appeler « massif », très bien, on verra si c'est massif.

**Mlle MOIZAN** : Les seuls arbitres sont les hyérois, mais par quelle voix Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE** : Lorsqu'on les interroge, lorsqu'ils auront l'occasion de se rendre aux urnes ils diront s'ils sont contents ou pas, si le projet leur paraît gigantesque ou pas.

**Mlle MOIZAN** : Mais le projet est pour fin 2012 et sauf erreur de ma part, il n'y aura pas d'élections d'ici fin 2012. Donc, leur approbation ou désapprobation sera forcément a posteriori.

**M. LE MAIRE** : Vous savez, c'est un petit projet.

**Mlle MOIZAN** : Ah ! Ce n'est pas un grand projet ? Je croyais que cela faisait partie des 12 grands projets.

**M. LE MAIRE** : Cela s'appelle les douze grands projets, mais l'on ne va pas démolir la ville, c'est tout, c'est un projet, vous le verrez. Vous n'y étiez pas à la réunion publique du centre Ville ?

**Mlle MOIZAN** : Mais, j'en ai eu le compte rendu.

**M. GIRAN** : Je ne pensais pas que le sujet serait abordé, mais il est suffisamment intéressant pour que je donne mon sentiment. Je n'y étais pas le mardi soir, pour des raisons que vous pouvez imaginer, mais j'étais représenté. C'est un petit projet, mais il y a quand même pour l'essentiel dans ce qui compte des interventions éventuelles sur le domaine public, je pense à ce qui peut se faire au jardin Denis ou autres.....

**M. LE MAIRE** : Sur le parking Denis.

**M. GIRAN** : Parking Denis, cela reste un domaine public, comme la Place Joffre, comme éventuellement la colline du Château. Ce qui veut dire que pour faire une intervention significative, il faut vérifier la compatibilité avec le PLU et que dans tous les cas si l'on change la destination du foncier, il faut une enquête publique. C'est la raison pour laquelle, je crois qu'il y avait beaucoup de sens dans ce que disait Mademoiselle MOIZAN. Ce que je souhaiterais, compte tenu de l'importance décisive de ce tout petit projet, ce que .....je parle à qui ? au Maire ou à Monsieur .....?

**M. LE MAIRE** : Non au Maire.

**M. GIRAN** : Parce que l'on n'est pas obligé de répondre de façon symphonique.

**M. LE MAIRE** : Que veut dire cela ?

**M. GIRAN** : Eh bien, cela veut dire, je m'adresse à vous, vous me répondez. Il serait intéressant que le Conseil Municipal, si vous en étiez d'accord, se réunisse de façon privée avant la grande exposition publique pour que nous ayons un sentiment d'être un peu des privilégiés, les conseillers municipaux pour essayer de construire quelque chose, vous ne pensez pas ?

**M. LE MAIRE** : Je me suis fait faire un petit rapport sur le déroulé de notre projet et je voudrais rappeler qu'il y a eu une délibération qui a officialisé la démarche au Conseil Municipal du 30 Avril 2009, et qu'à l'issue de cette consultation, en septembre 2010, il y a eu le choix d'une équipe lauréate, que dans le mois suivant la commune a engagé officiellement la concertation qui a été fixée par délibération du Conseil Municipal le 12 Octobre 2010, et lors de cette séance, l'équipe lauréate a présenté au Conseil Municipal ses propositions d'aménagement.

**M. GIRAN** : Cela n'a pas changé depuis ?

**M. LE MAIRE** : C'était le début, il y a quelques points qui ont changé, je l'ai dit, bon, maintenant ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, mais l'un des premiers points que nous avons décidé de changer, c'est la création d'un parking souterrain avenue Clotis qui aurait provoqué de grands problèmes sur le fonctionnement du centre ville et c'est la raison pour laquelle les deux projets de parkings sont complétés d'un côté en souterrain sous Joffre et l'autre côté en souterrain sous l'actuel parking Denis. En deux mots, ce centre ville c'est quoi ? C'est une requalification, je le dis à chaque fois, en fait quand le Cabinet MBM est venu la première fois à Hyères, ils nous ont dit : « mais ce centre ville est magnifique », il ne faut pas y toucher, il ne faut pas le classer, non, l'objectif c'est de rendre notre centre ville un peu plus attractif. Comment le rendre attractif ? Il y avait deux solutions, c'était une attractivité culturelle par, en particulier, l'utilisation de la place Clemenceau qui nous donne la chance d'avoir un grand volume en centre ville, ce qui n'est pas le cas pour les autres communes, donc, de maintenir ce volume et deuxièmement une attractivité commerciale. Toutes les études qui ont été faites montrent qu'à Hyères il y a une activité commerciale qui fonctionne pas si mal que l'on pourrait le penser. Le problème c'est qu'il manque quelques moteurs et pour faire venir ces moteurs il faut des surfaces commerciales importantes. Or, c'est un peu la rançon de notre histoire, c'est qu'il n'y a pas dans notre centre ville de grandes surfaces commerciales. C'est la raison pour laquelle, dans le projet il est prévu de créer ces moteurs commerciaux qui vont être destinés à augmenter l'attractivité de la ville. Je pense que nous aurons l'occasion d'en débattre à nouveau et d'en reparler mais c'était le fruit de la réflexion globale de la philosophie du projet.

**M. GIRAN** : J'entends bien Monsieur le Maire et j'ai bien entendu la chronologie que vous évoquiez, il n'empêche que je réitère cette demande, cela me semble intéressant que nous ayons une réunion de travail sur un Conseil Municipal privé sur ce sujet car nous pouvons apporter des idées.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, on peut fort bien faire ce débat au cours d'une réunion publique. Je ne vois pas comment nous pouvons éviter de faire adopter le projet définitif au Conseil Municipal, on peut me traiter de tout ce que l'on veut, on peut m'affubler de tous les défauts de la terre, je pense que j'ai une qualité, c'est celle d'écouter. Si d'aventure vous aviez des projets très intéressants pour ce centre ville et pour la ville d'Hyères, je suis tout à fait demandeur.

**M. GIRAN** : Ecoutez, cela n'a pas dû vous échapper, puisque beaucoup sont repris, mais je réitère ma demande, je serais vraiment très heureux qu'un conseil municipal, c'est une réunion de travail, où il n'y a pas de jeux de rôle mais où l'intérêt de la ville est privilégié, puisse avoir lieu.

**M. LE MAIRE** : Je suis tout à fait d'accord. Je retiens que j'ai pris à mon compte des idées à vous tant mieux, l'important c'est de faire avancer la ville, c'est tout, et pas de dire comment elles ont été prises.

**M. ROUX** : Nous prenons acte de votre volonté de faire avancer les choses, et pourquoi pas d'avoir un conseil municipal un petit peu privé.....

**M. LE MAIRE** : Quoi ? Excusez-moi, j'ai l'impression que, Monsieur GIRAN n'entend pas très bien mais vous non plus, j'ai l'impression qu'il y a un problème de sono.

**M. ROUX** : Nous prenons acte et si vous faites un conseil municipal à huis clos, si vous voulez.

**M. LE MAIRE** : Un conseil municipal, ce n'est pas à huis clos, c'est public.

**M. ROUX** : Une réunion municipale à huis clos, nous serons là.....

**M. LE MAIRE** : Mais pourquoi à huis clos, avez-vous honte de vos positions ?

**M. ROUX** : Mais pas du tout, si vous le faites, nous serons là. Pour la question que je voulais poser c'est que la ville a donné des subventions communales pour un montant de 262 000 € pour l'élaboration d'une campagne de ravalement des façades, dont V.A.D. définit quatre secteurs prioritaires mais, il ne nous dit pas lesquels. Peut-on savoir quels sont ces secteurs prioritaires pour ce ravalement des façades ?

**M. LE MAIRE** : Vous avez voté, je ne sais plus quand, c'était vers la fin de l'année la fameuse délibération où l'on avait dit que la première partie de la ville qui était concernée c'était la place de la République et je vous avais expliqué que le déroulé c'était je crois trente deux mois ou trente mois, deux ans et demi donc tous les ans nous allons définir un nouveau secteur. Je ne vous ai pas pour l'instant proposé le deuxième secteur.

**M. ROUX** : Il y en a quatre.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi quatre ? Il pourrait y en avoir 25.

**M. ROUX** : Mais c'était défini ou pas.

**M. LE MAIRE** : Non, cela n'a pas été défini, tous les ans on va donner un secteur dont les façades seront concernées par le ravalement.

**M. ROUX** : Ce n'est pas ce qu'il y a de marqué dans la page 10, où il est indiqué que quatre secteurs ont été définis.

**M. LE MAIRE** : Je crois que le docteur ROUX confond, ce n'est pas V.A.D. qui a la mission, c'est nous qui l'avons, c'est nous qui avons décidé.

**M. ROUX** : Non vous, vous subventionnez V.A.D.

**M. LE MAIRE** : Bien entendu, mais c'est nous qui leur indiquons tel ou tel endroit. Je te dis que la première mission c'est la place de la République.

**M. ROUX** : Relisez la page 10.

**M. LE MAIRE** : D'ici la fin de l'année on vous donnera le deuxième secteur.

**M. ROUX** : Et le troisième et quatrième ?

**M. LE MAIRE** : Après vous les aurez chaque année. D'ici à 2014, vous aurez normalement toute la Place de la République qui sera complètement réhabilitée.

**M. ROUX** : D'accord, mais 262 000 €, c'est pour 1 secteur ou 4 secteurs ?

**M. LE MAIRE** : Ces secteurs actuellement sont les secteurs qui sont à l'étude par V.A.D. mais rien n'a été validé par la Ville, la seule chose que le Conseil Municipal a validé c'est le secteur de la Place République. Cela vous va comme réponse.

**M. ROUX** : Non, pas du tout.

**M. LE MAIRE** : La réponse est là, pour l'instant les autres secteurs, nous ne les avons pas.

**M. ROUX** : 262 000 €, je ne vois pas pourquoi vous dites qu'il n'y a qu'un secteur ? Vous votez une subvention de 262 000 € pour quatre secteurs et vous me dites, qu'il n'y a qu'un secteur de validé, ce n'est pas normal.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai jamais dit.....

**M. ROUX** : C'est écrit.



**M. LE MAIRE** : J'aimerais bien que vous m'écoutez. Nous avons adopté au Conseil Municipal l'année dernière une délibération où nous avons décidé d'aider, de subventionner la réhabilitation des façades de notre centre ancien. Nous avons décidé de choisir comme premier secteur la Place de la République et tous les ans un nouveau secteur sera décidé. V.A.D. fait un travail en prospective, nous déciderons au cours, je pense d'une délibération, du deuxième secteur qui sera décidé pour l'année prochaine.

**M. ROUX** : Ce n'est pas clair, relisez la page 10, il est bien marqué que ce sont quatre secteurs, et il y a une subvention de 262 000 €, si vous ne savez pas les secteurs que vous avez définis pour 262 000 €, je regrette mais ce n'est pas normal.

**M. LE MAIRE** : J'ai l'impression que vous avez envie de .....

**M. ROUX** : Pas du tout je vous demande.....

**M. LE MAIRE** : Alors, je vais vous répondre. J'avais parlé l'année passée d'un secteur qui nous tenait particulièrement à cœur c'est la réunion des deux secteurs que nous sommes en train de réhabiliter, c'est-à-dire Limans-Béal-Portalet et l'Oustaou Rou qui seraient logiquement le futur secteur à aménager. Mais nous n'avons pas encore décidé.

**M. ROUX** : Et le Bon Puits ?

**M. LE MAIRE** : Le Bon Puits, pour l'instant c'est hors secteur du centre ancien. Le Bon Puits, on y pense, nous sommes tous conscients de ce problème qu'il y a c'est évident, je vous signale quand même, que si j'étais mauvaise langue je vous dirais que cela ne date pas de trois ans le naufrage du Bon Puits, on est bien d'accord.

**M. ROUX** : Je n'ai jamais dit cela.

**M. LE MAIRE** : On a la faiblesse de penser que le renfort de l'activité commerciale sur la Place Clemenceau, c'est-à-dire sur le secteur actuel du parking Denis aura pour effet d'irradier l'activité en particulier vers la partie Alphonse Denis, c'est-à-dire le Bon Puits. Parce que nous considérons, on le dit toujours, que l'entrée du centre ville est pratiquement au niveau de la station service Shell, enfin BP maintenant, voilà.

**M. NOYER** : Un petit peu d'humour si vous le permettez.

**M. LE MAIRE** : Allez-y, on va rire.

**M. NOYER** : Je crois que j'en déduis qu'il n'y aura pas de curetage ?

**M. LE MAIRE** : Pardon ?

**M. NOYER** : J'en déduis qu'il n'y aura pas de curetage, cela va faire plaisir à la Présidente du parti Chrétien Démocrate.

**M. LE MAIRE** : Ho la la !!!!!

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX  
2 CONTRE : Mlle MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 3 - FINANCES - Ville d'Hyères les Palmiers –Compte de gestion  
exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX  
6 ABSECTIONS : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, M. BERNARD,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 4 - FINANCES - Port d'Hyères les Palmiers –Compte de gestion  
exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 5 - FINANCES - Port de l'Ayguade –Compte de gestion  
exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES - Port de La Capte –Compte de gestion  
exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES - Port Auguier –Compte de gestion  
exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 8 - FINANCES - Budget Eau –Compte de gestion  
exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES - Construction, entretien et vente de caveaux  
dans les cimetières - Compte de gestion exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif  
exercice 2010**

**M. LE MAIRE** : Avant de passer la parole à Michel DALMAS, je voudrais vous rappeler que le 12 mars 2010, lorsque nous avons présenté ce budget, nous l'avons placé sous le signe d'un budget rigoureux, réaliste et réactif. Je rappelle simplement que dans la foulée il y avait eu cette fameuse enquête du magazine « Challenges » qui avait confirmé les dires, à savoir que la commune d'Hyères est parmi les 80 communes les mieux administrées de France sur le plan financier. Ce qui nous permet aujourd'hui à mi mandat de rappeler que nous affichons toujours une maîtrise de nos finances publiques, une stabilité de notre résultat d'investissement, un maintien de notre résultat de fonctionnement et de notre excédent de fin de clôture au même niveau qu'en début de mandat, soit respectivement 7 000 000 € et 3 000 000 €.

Il s'agit donc, on peut le dire Monsieur le Directeur Général des Services, d'une culture de la performance, ce qui nous permet d'aborder cette deuxième partie du mandat de façon sereine et tournée résolument vers l'avenir. Puisque l'occasion m'est donnée, je vous demanderais Monsieur MILLET de bien vouloir adresser nos remerciements à tous les services qui ont contribué à l'élaboration de ce chantier et en particulier au service des finances, Monsieur l'Adjoint.

Bien sûr, l'exercice financier n'est pas évident, on connaît la conjoncture nationale dans laquelle nous évoluons et qui est plus que difficile, nos recettes diminuent, je rappelle que les impôts levés par la commune n'ont subi aucune augmentation. En quelque sorte on va dire qu'il faut faire beaucoup avec pas plus. Alors c'est un véritable tour de force que de faire face aujourd'hui à une augmentation induite des dépenses courantes tout en maintenant, je le rappelle c'est une tradition hyéroise, un haut niveau de service public pour nos concitoyens et ceci est une de nos priorités. Je crois que cela ne doit pas être considéré comme un dû mais bien comme une action de la municipalité, une volonté de ses agents qui placent le concitoyen au centre de leurs efforts.

Ces choix de gestion et cette démarche volontariste ont permis dès la fin de l'année 2010 de dégager des économies qui nous ont permis de maintenir un autofinancement élevé et de consacrer une grande partie de nos ressources à l'investissement.

La montée en puissance du budget d'investissement 2010, accompagnée par la reprise économique nationale nous permet d'afficher pour 2010 un taux de réalisation exceptionnel en matière de dépenses d'équipement.

Cela nous a aussi permis de relever le challenge du FCTVA puisque nous avons tenu le pari de dépasser les 20 000 000 € d'investissement l'année dernière et ceci nous a permis de bénéficier d'un double versement comme le prévoit le plan de relance.

Le budget 2010 met en avant nos priorités avec la valorisation et l'entretien de notre patrimoine, une valorisation de notre action sociale, et je voudrais rappeler que ce n'est pas moins de 200 000 € de subventions supplémentaires qui ont été votées au CCAS et entre parenthèses nous avons eu l'inauguration cette année de la nouvelle crèche en face de la Mairie. Une action en faveur de la jeunesse avec en particulier la nouvelle manifestation qui se veut maintenant récurrente « Go Play One ». Une action en faveur de la sécurité avec notre plan caméras, action en faveur du sport avec le nouveau terrain synthétique à Giens, action en faveur du Tourisme, action en faveur de la Mer, manifestations nautiques, entretien du littoral, action en faveur de l'économie sans oublier un fort soutien aux associations qui font partie, sur ce point nous serons tous d'accord de la richesse de notre vie locale, et permettez moi de saisir l'occasion pour remercier les Présidents de plus de mille associations hyéroises ainsi que tous les bénévoles pour l'action qu'ils mènent au quotidien.

Notre projet affiche l'ambition de faire d'Hyères un modèle de développement maîtrisé sur le littoral méditerranéen et c'est bien de maîtrise dont il s'agit puisque nous pouvons être fiers mes chers amis de montrer que sur 2010 nous avons continué à maîtriser la dette et nous avons maîtrisé également notre fiscalité. A toi Michel.

La remarque qui m'a été faite, excusez moi, Mesdames et Messieurs, sur la non augmentation des impôts est une erreur puisque nous avons augmenté la part de la commune de 2,9 % en 2010.

**M. DALMAS** :

## PRÉSENTATION SUR ÉCRAN DES COMPTES ADMINISTRATIFS

**M. LE MAIRE** : Merci Michel.

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement ces comptes administratifs, je veux dire que l'on aurait pu mieux faire, Monsieur l'Adjoint aux finances et je vais vous expliquer pourquoi Monsieur le Maire. Sur ce compte administratif 2010, il faut tout de même relever la forte augmentation des charges de fonctionnement, 86 100 000 € en 2010 contre 81 782 000 € en 2009 soit une progression d'environ 6 %. Il faut noter aussi que nous atteignons à Hyères une somme à peu près de 1 491 € par habitant, si l'on compare avec la moyenne nationale qui est de 1 249 € pour les villes de même strate. Cela c'est pour le fonctionnement.

Dans les recettes, nous notons un montant assez élevé de produits exceptionnels qui n'avaient pas été budgétés, 1 900 000 € pour une prévision de 441 000 €. En fait, cela s'explique essentiellement par une somme de 1 000 000 € contre 775 000 € concernant les produits de cession d'immobilisation et c'est là que je marque une surprise Monsieur l'Adjoint aux finances, car je pense et j'imagine mal que ceci n'est pas été pris en compte auparavant dans l'année 2009.

Cela peut même susciter une interrogation quant à la sincérité du budget qui nous avait été soumis à l'époque et nous nous en étions inquiétés, souvenez vous Monsieur l'Adjoint aux finances. Cela nous interpelle d'autant plus que dans le même moment vous avez fait une augmentation du taux de la fiscalité de 2,9 %. Or, cette augmentation a généré à peu près des recettes de 1 000 000 € supplémentaires pour la ville. En notant au passage que d'une année sur l'autre la fiscalité, compte tenu de l'augmentation des bases, a progressé de 5,76 % pour la taxe d'habitation et de 5,55 % pour la taxe foncière.

Donc, si les cessions d'immobilisations avaient été intégrées au budget comme je l'avais demandé à l'époque, vous auriez pu faire l'économie de l'augmentation des impôts et c'était pour cette raison souvenez vous que nous nous étions abstenus de voter le budget. Je pense que cette année c'est à peu près la même chose. Cette année vous dites : « on n'augmente pas les impôts, on augmente la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

**M. LE MAIRE** : Cela n'a rien à voir.

**M. ROUX** : N'est-ce pas ce que vous avez dit, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**M. ROUX** : Vous n'augmentez pas les impôts cette année, vous augmentez la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**M. LE MAIRE** : Il mélange tout.

**M. ROUX** : Mais, vous n'avez pas intégré aussi des recettes sur les cessions immobilières qui vont arriver en cours d'année, n'est pas cela ? C'est pour cette raison également que nous nous sommes abstenus de voter le budget cette année, parce que votre budget est faussé à la base et j'avais demandé cette année que l'on transforme les baux emphytéotiques en baux d'habitation pour pouvoir budgéter des sommes importantes au niveau des recettes et pour ne pas augmenter les impôts comme nous le faisons depuis quelques années. Car, depuis votre élection, Monsieur le Maire, nous en sommes au moins, avec les bases, à 16 % d'augmentation et certains ménages trouvent que la fiscalité et extraordinairement lourde à Hyères et je crois qu'il faut faire une pose, vous êtes à mi mandat.

**M. LE MAIRE** : C'est la raison pour laquelle on augmente les impôts de 0 % cette année.

**M. ROUX** : Mais, vous augmentez la taxe des ordures ménagères, c'est un gros problème, il fallait mettre 0 % partout.

**M. LE MAIRE** : Il me semble que vous ignorez certains points.

**M. ROUX** : (inaudible, deux voix enregistrées)...que les bases, voilà Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Tu vas répondre à tout, mais pour les ordures ménagères, vous savez pertinemment que c'est un service qui doit s'équilibrer, je vous repasse la parole, donc, c'est un faux débat.

**M. GIRAN** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur l'Adjoint aux finances a présenté la photographie de la réalisation budgétaire de la commune, en fait de photographie c'était plutôt un positif, je me permettrais de présenter le négatif de la photographie car je crois qu'un certain nombre de choses doivent être dites, issues directement bien sûr des chiffres qui sont les vôtres, je n'en ai pas d'autres. Il y a plusieurs tendances qu'il faut souligner que vous avez évoquées mais, je crois que certaines méritent d'être précisées.

Il y a un aspect positif, c'est que les dépenses en équipement brut ont été enfin dignes de la commune, elles sont à peu près identiques à la moyenne de la strate et que d'autre part, le taux de réalisation a été de qualité puisqu'il est de 75 %. Il est vrai que l'augmentation était nécessaire puisque l'année dernière la réalisation, en matière d'investissement a été un peu catastrophique, 12 000 000 € pour un taux de réalisation de 53 %. Je voudrais dire aussi, pour bien que l'on mesure que ce résultat positif n'est pas quand même exceptionnel, et qu'en terme de réalisations d'équipement nous avons 18 600 000 € cette année, c'était 19 400 000 € en 2005 et 22 000 000 € en 2006. Donc, on se rapproche de ce que fut le dynamisme de la commune mais on est encore relativement loin.

**M. LE MAIRE** : Que vous avez combattu à l'époque, mais c'est votre problème.

**M. GIRAN** : Cela ne vous fait sans doute pas plaisir, mais je viens de vous faire un compliment, je n'en ferais plus après, rassurez vous, je dis simplement que s'il y a un mieux pour l'équipement on est encore très en deçà de ce qui se faisait il y a 4 ou 5 ans dans la commune.

Deuxième tendance, c'est sur les modalités de financement, ils sont bien entendu l'essentiel, je crois me rappeler qu'il y en a trois, nous serons d'accord il y en a qui sont vertueuses c'est l'autofinancement, il y a en qui sont douloureuses c'est la fiscalité, il y a en qui sont plus aventureuses c'est l'emprunt. Si on reprend les impôts quels que soient les commentaires, bien entendu quand on augmente les taux on connaît déjà l'augmentation des bases, l'augmentation des impôts a été de plus de 5 % cette année en 2010, et je voudrais également préciser que l'on est tout de même 37 % au dessus de la moyenne de la strate, il y a encore sans doute de la marge, vous l'avez indiquée au niveau du coefficient de mobilisation. Ceci étant, s'il est supérieur à 1 cela veut dire que l'on est supérieur à ce qui se fait en France. Mais, cette marge commence à être rongée, d'ailleurs quand cela augmente à un rythme de 5 %, cela peut doubler en à peu près 12 ans, selon une progression géométrique.

Deuxième réalité, les emprunts, j'ai cru entendre dans l'intervention de Monsieur le Maire, que l'endettement était maîtrisé, je veux bien mais l'encours de la dette a augmenté de 33 % cette année, c'est une maîtrise relative. 33 % d'augmentation d'encours de la dette.....

**M. LE MAIRE** : C'est vraiment le côté négatif de la photographie, c'est vrai.

**M. GIRAN** : Mais oui, mais ce sont les chiffres qui figurent là,

**M. LE MAIRE** : C'est une façon comme une autre de présenter les choses.

**M. GIRAN** : Bien sûr, Monsieur DALMAS peut confirmer tous mes calculs, je pense qu'il n'y a pas d'erreurs. Il y a de la marge c'est vrai que la gestion un peu parcimonieuse de la Commune pendant de longues années a conduit à avoir un matelas important mais, point trop n'en faut, il pourrait être rapidement épuisé. Et, il y a le taux de financement, et là Monsieur DALMAS, je me permets une fois n'est pas coutume de me séparer davantage de vous, mais c'est vrai que votre présentation fait voir le positif, en réalité, le négatif est tout de même différent. On a un problème qui est central et qui n'est pas résolu. L'augmentation des dépenses de fonctionnement réelles, est de plus de 7 % en 2010. L'augmentation des recettes est d'un peu plus de 3 %. Donc, mécaniquement ce que nous pouvons dégager en matière, dépend de l'autofinancement qui est encore rongé cette année. D'ailleurs, lorsque l'on regarde l'excédent de fonctionnement de la commune, cet excédent est en 2010, c'est page 9, de 2 700 000 € il était de 4 700 000 € l'année dernière. 4 700 000 €, 2 700 000 € même si dans la délibération qui vient tout à l'heure on noie un peu le poisson en mettant un excédent de fonctionnement de 7 000 000 € qui intègre des tas de reports antérieurs. Mais, l'excédent courant, la seule chose qui comptait dans l'activité de la commune l'année dernière, nous n'avons dégagé qu'un petit excédent de fonctionnement de 2 700 000 €.



Quand on voit cette chute systématique de longue période, nous étions à 6 et 7 il y a 5 ou 6 ans, je dis encore une fois attention, quels que soient les commentaires que l'on peut faire, quels que soient les efforts qui sont réalisés, nous sommes en difficulté. D'ailleurs votre honnêteté intellectuelle vous a conduit à corriger aussitôt après l'avoir donné le chiffre de l'épargne puisque dans ce que vous présentiez il y avait la récupération anticipée de la TVA et si on l'enlève, on est en chute libre y compris le tableau. Donc, je dis attention, les impôts continuent à augmenter, les marges se réduisent, si elles ne sont pas épuisées. Sur l'endettement il y a de la marge, mais 30 % c'est quand même pas mal d'augmentation sur l'autofinancement une fois encore je dis qu'il y a risque de perdre des marges d'autonomie.

Vous me direz que c'est plus facile à dire qu'à faire, mais cela impose une chose très simple et qui s'impose à un niveau national et c'est difficile, je ne propose pas que ne soit pas remplacé un fonctionnaire sur deux dans la commune partant à la retraite, mais on est bien obligé d'être très rigoureux. Quelques orientations possibles, il faut une rigueur maximale dans la gestion communale. On a amélioré les choses en dépenses de personnel, elles ont quand même augmenté toute raison confondue de plus de 5 %, en revanche sur les dépenses de gestion courante là les digues ont un peu lâché, je voudrais rappeler que les dépenses qu'ont les autres charges, ont augmenté de 12,5 % cette année.

Il y a des rubriques qui ne sont pas fondamentales mais qui atteignent parfois plusieurs centaines de milliers d'euros : dépenses de publication, de publicité, relations publiques + 21 %, dépenses déplacement, missions, réceptions : + 16 %, dépenses annonces / insertions + 65 %. Il va falloir apprendre les uns et les autres, mais plutôt les autres que les uns, à réduire le confort et le train de vie. On ne peut pas aller bien au-delà dans la maîtrise des dépenses de personnel, il faut être vigilant mais, dans les dépenses d'entretien, de confort, et dépenses courantes, il y a là un effort de rigueur important à faire qui commence par les élus qui, montrant l'exemple, sont imités par le personnel si l'on ne veut pas que la diminution de l'excédent que l'on vient de constater 4 700 000 €, 2 700 000 € eh bien, si elle se poursuivait, je réitère ce que je dis, on arriverait à 0 et là, on aurait une véritable difficulté. Voilà Monsieur le Maire, l'analyse que je voulais faire, je le répète sur les chiffres stricts qui sont communiqués par la mairie c'est la raison pour laquelle nous voterons contre le compte administratif et nous nous abstiendrons sur tous les autres étant bien entendu que les comptes de gestion j'ai bien envie de voter pour puisque c'est simplement la conformité des comptes du percepteur avec la gestion communale.

**M. NOYER** : Je voudrais remercier les services municipaux qui ont mené cette étude et en particulier l'adjoint aux finances qui, je le répète, à toujours une attitude très compréhensive et très tolérante dans la commission des finances.

Si l'on fait une lecture rapide du compte administratif, on a l'impression que la gestion est dynamique et rigoureuse mais si l'on regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit que l'illusion d'une ville en plein essor en prend un petit coup sur la tête. En effet, si en investissement comme en fonctionnement, on constate des recettes inférieures aux prévisions alors qu'en même temps il y a des excédents qui se dégagent, on trouve des dépenses inférieures aux prévisions et pourtant il y a aussi des excédents qui se dégagent et si l'on ajoute le constat d'un montant du résultat de l'exercice 2010 inférieur à celui de 2009, on peut conclure que les résultats sont moins ambitieux que les prévisions.

Certes, ce compte 2010 reflète des réalisations diverses, variées, nécessaires à l'amélioration de la vie quotidienne mais ne sont pas porteurs de facteurs capables de sortir la ville de son endormissement.

On progresse certes mais dans la routine. Ce compte de gestion comme les précédents laisse transparaître un soupir de vie alors que notre ville a besoin d'un souffle. Les budgets se suivent et se ressemblent donc je ne peux que confirmer notre opposition à ce compte administratif 2010, nous nous abstiendrons sur les ports et nous voterons évidemment pour le compte de gestion.

**M. LE MAIRE** : Michel, tu réponds globalement et ensuite je me retirerai et Elie DI RUSSO fera voter les comptes administratifs.

**M. DALMAS** : Alors bien entendu, je respecte infiniment les analyses qui sont faites, chacun détient probablement une part de la vérité. Sur la maîtrise des dépenses, je crois qu'il faut quand même regarder les choses globalement pour essayer de voir s'il y a des évolutions que j'ai tentées d'expliquer mais globalement j'attire votre attention sur deux chiffres qui sont indiscutables, qui est le total des dépenses réelles de fonctionnement : 79 100 000 en 2008 – 83 700 000 en 2010 et je le répète impactées par 1 000 000 € d'admissions en non valeur. En corrigeant cette charge qui n'est pas de notre fait puisqu'elle remonte aux années 1990, l'évolution du total des dépenses de fonctionnement sur la période de trois ans est de 4,5 %. Je veux vraiment dire qu'autant ponctuellement vous avez sûrement raison en disant que telles dépenses...mais au global vraiment parce qu'une fois tout additionné, une mairie qui fait évoluer son total de dépenses sur une période de trois ans, de 4,5 %, je trouve qu'elle s'en tire quand même pas si mal.

**M. GIRAN** : Vous connaissez mieux le détail de l'intérieur de la dette mais peu importe, ce que l'on constate aujourd'hui c'est l'excédent d'exploitation qui est totalement réduit et qui lui incorpore la totalité des évolutions antérieures et l'excédent d'exploitation aujourd'hui, il est en chute libre quels que soient les motifs. Vous le trouverez bien sûr à la page que vous connaissez, à la page 9 – « excédent d'exploitation : 2 700 000 € » c'est-à-dire, à peu près la moitié de l'année dernière donc cela incorpore tout ce que vous dites, c'est un solde ..... Pour la même raison sur les dépenses, votre amendement a sûrement du sens, je ne le mets pas en doute mais globalement cela ne suffit pas....

**M. DALMAS** : Néanmoins, si on en est d'accord, on peut retenir le fait que les dépenses sont maîtrisées puisque leur évolution est de l'ordre de grandeur que je vous ai indiqué. Sur l'excédent de clôture, il est en 2010 de 3 000 000 €, honnêtement je pense que c'est un bon excédent de clôture. Bien sûr, on peut faire plus, alors cela c'est l'autre aspect des choses. Bien entendu on pourrait améliorer les résultats et l'autofinancement en déduisant les dépenses et vraiment je vous confirme que les dépenses notamment de représentations, etc... sont vraiment au minimum à HYERES, cela je vous le garantis, le train de vie de cette mairie est modeste.

Alors que faudrait-il faire pour baisser les dépenses ? Il faudrait baisser le niveau de service à la population, c'est tout l'équilibre délicat qu'il faut trouver en maintenant le niveau de service à la population, vous avez vu dans les subventions aux différentes associations qu'on a vraiment donné des moyens aux associations pour agir alors que nous nous imposons nous une réduction des dépenses. Donc voilà dans cet équilibre un peu délicat, le choix que nous faisons est d'essayer de maintenir l'autofinancement à un niveau suffisant pour soutenir le programme d'investissement et on bénéficie d'un point de départ d'endettement qui est, il faut le dire, qui était faible et donc qui nous permet d'avancer un peu, tout en maintenant un haut niveau de service à la population, parce que n'oublions pas une chose quand on dit « les dépenses de la mairie » ce ne sont pas les dépenses de la mairie, ce sont les services rendus à la population et sur ce point là, on peut être d'avis différent et puis il y a peut être des dosages du reste à revoir mais nous sommes attachés à maintenir un niveau de service élevé et je crois pour ceux d'entre vous qui ont des contacts à l'extérieur, la mairie d'HYERES quand même propose des services à la population qui sont de haut niveau dans l'à peu près tous les compartiments du jeu.

Alors on me dit que le chiffre des frais de réception c'est 0,001 % des charges générales pour un montant de 28 000 €.

**M. ROUX** : Juste un mot M. le Maire, M. l'Adjoint aux Finances. Ce qui est important pour la population, ce ne sont pas ces chiffres là que vous nous annoncez, que tout le monde annonce, c'est l'évolution de la fiscalité, c'est ce que les gens paient sur leur taxe d'habitation et paient sur la taxe foncière et c'est nous les élus qui devront leur expliquer pourquoi il y a une augmentation aussi importante dans les trois ans. Nous sommes tous d'accord, vous nous avez présenté un compte administratif qui tient la route, il y a des ajustements à faire mais ce qui est important M. l'Adjoint aux Finances, c'est de dire à la population : « nous avons augmenté les impôts en trois ans de 16 % parce que.... »

**M. LE MAIRE** : Mais arrêtez de dire cela, nous avons voté dans cet hémicycle des augmentations de 2,9 %, le reste nous n'en sommes pas les acteurs et vous le savez.

**M. ROUX** : Cela c'est la vision administrative et puis il y a la vision de la population M. le Maire, il faut bien leur expliquer qu'ils payaient 10 € en 2008 et ils en payent 10,15 OU 10.20 € en 2011, il faut bien leur expliquer pourquoi.

**M. DALMAS** : Je voudrais juste rappeler un chiffre que l'on a cité mais je vais le redire pour que tout le monde l'ait bien en tête. Notre taux de taxe d'habitation c'est 17,18 %. Le taux moyen de la strate 22,3 %. On peut dire que c'est trop qu'il faudrait faire avec....

**M. ROUX** : Mais je suis d'accord avec tout cela mais lorsqu'on nous interroge, on nous dit : « pourquoi cela a augmenté ».

**M. LE MAIRE** : Eh bien il vous a donné la raison, c'est que nous avons pris comme décision d'assumer un service au maximum, c'est une volonté politique et nous avons été élus pour cela. Je suis fier quand on me dit que la ville est propre, que la ville est sûre, que la ville est belle.

**M. DALMAS** : Sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je rappelle que l'objectif est d'équilibrer le coût d'enlèvement des ordures ménagères....

**M. LE MAIRE** : Parce que si l'on n'équilibre pas c'est T.P.M. qui nous le retient.

**M. DALMAS** : Donc là encore ce n'est pas une volonté d'augmenter les impôts à outrance c'est la bonne gestion qui consiste à chercher à équilibrer ce poste.

Quant aux plus-values sur cessions d'actifs, on me rappelle que le montant était prévu au budget, c'est le compte 024 – 1 055 000,00 €, je rappelle que là-dessus d'une année sur l'autre, l'an dernier on avait vendu le Rêve à la Capte pour à peu près 1 000 000 €, cette année on n'a pas vendu....donc.

**M. LE MAIRE** : Je vais me retirer et je laisse la parole à Elie DI RUSSO.

**M. DI RUSSO** : Mes Chers Collègues si vous voulez bien et si j'ai bien entendu on va voter les comptes administratifs :

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. DI RUSSO** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**8 CONTRE : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, M. BERNARD, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**3 ABSTENTIONS : M. ROUX, Mme LAGROT-LASSERRE, Mme DURIEU, Conseillers Municipaux**

**M. JAUBERT** : Cela a l'air de choquer certains que je vote le compte administratif. Je suis désolé d'entendre l'opposition toujours revenir sur les mêmes thèmes, des frais de fonctionnement de la municipalité, il y a un nouveau thème qui a été évoqué cette année alors celui là je ne l'attendais pas, je vous le dis franchement, c'est le train de vie de la ville, là c'est à mourir de rire quand on sait comment fonctionne cette municipalité par rapport à d'autres qui vivent sur un grand pied alors qu'ici tout est fait pour que le train de vie soit le plus bas possible. Les frais de personnel, chaque fois, on y a droit mais il faut aller jusqu'au bout, dire qu'il y a trop de personnel, allez-y dites le ! Dire qu'il ne faut pas remplacer les fonctionnaires qui partent à la retraite, allez-y jusqu'au bout mais cela vous ne le dites pas, alors il faut y aller, non, non cela est trop facile de dire : « vous dépensez trop d'argent pour le personnel, ceci, cela... » allez-y jusqu'au bout.....

**M. ROUX** : ...Tu nous manquais là !

**M. JAUBERT** : Eh bien je vous manquais, eh bien je reviens, c'est le retour, JAUBERT, le retour 2, voilà c'est tout. Après vous comparez des choses qui ne sont pas comparables....

**M. ROUX** : (Micro fermé – Inaudible).

**M. JAUBERT** : On a 14 000 ha sur cette commune à s'occuper, 14 000 ha c'est deux fois la superficie de Paris et vous ne vous rendez pas compte de ce que cela coûte à la ville, au niveau du fonctionnement, au niveau de l'entretien, au niveau des services, mais cela vous le rêvez, vous n'en tenez pas compte. Alors je vous le dis, vous avez un discours typiquement idéologique, vous voulez faire payer aux fonctionnaires municipaux les frais de vos impôts, cela vous gêne.

**M. DI RUSSO** : Oui, M. GIRAN, rapidement.

**M. NOYER** : Monsieur le Président, vous êtes là pour faire voter, le débat a eu lieu, passez au vote, c'est le rôle que vous a donné M. le Maire, veuillez le respecter, le débat est terminé.

**M. GIRAN** : Que j'aurais préféré que M. JAUBERT s'il a quelque chose à dire le dise pendant le débat plutôt que, telle la « voiture balai », passe pour faire son gag habituel, je dis simplement qu'il n'y a pas de pire converti que les derniers convertis et je trouve que refuser l'idée que l'on puisse émettre, c'est le rôle de l'opposition, je vous ai connu M. JAUBERT beaucoup plus actif et peut être beaucoup plus sincère, c'est le rôle de l'opposition de forcer parfois un peu le trait et de montrer sur ce qui ne va pas et une majorité intelligente essaie de réagir, c'est d'ailleurs l'attitude de l'Adjoint aux Finances qui n'est pas la vôtre, plutôt que d'être une opposition complaisante qui, pour des raisons diverses et variées, sans doute pour une récompense ultérieure, va dans la passivité. Alors ce genre de commentaires et en plus quand j'entends dire que c'est une vision idéologique, alors que le seul élu dans cet hémicycle qui a passé son temps à faire des références nationales et des déclarations parce qu'il rêvait de l'hémicycle de l'Assemblée Nationale mais qui n'a pu que le visiter des tribunes, je dirais, cela suffit.

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES - Port d'Hyères les Palmiers - Compte administratif  
exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. DI RUSSO** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**8 CONTRE : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, M. BERNARD, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers  
Municipaux**

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES - Port de l'Aiguade - Compte administratif exercice  
2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. DI RUSSO** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**8 CONTRE : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, M. BERNARD, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers  
Municipaux**

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES - Port de La Capte - Compte administratif exercice  
2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. DI RUSSO** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**8 CONTRE : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, M. BERNARD, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers  
Municipaux**

**AFFAIRE N° 14 - FINANCES - Port Auguier - Compte administratif exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. DI RUSSO** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**8 CONTRE : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, M. BERNARD, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers  
Municipaux**

**AFFAIRE N° 15 - FINANCES - Budget Eau - Compte administratif exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. DI RUSSO** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**8 CONTRE : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, M. BERNARD, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 16 - FINANCES - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte administratif exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. DI RUSSO** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**8 CONTRE : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, M. BERNARD, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

On peut donc appeler Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, les comptes administratifs ont été votés.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur l'Adjoint. J'ai entendu les débats derrière et je me suis fait une petite réflexion par rapport à mes amis Serge Nuzzo et Alain Jaubert, quand Jean Pierre GIRAN a dit : « il n'y a pas de pire converti que le dernier converti », vous n'êtes pas les derniers donc je pense aux derniers convertis, mais enfin cela n'est pas grave, c'était une boutade.

**AFFAIRE N° 17 - FINANCES - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 18 - FINANCES-Port d'Hyères les Palmiers-Affectation des résultats de l'exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 19 - FINANCES - Port de l'Ayguade-Affectation des résultats de l'exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 20 - FINANCES - Port de La Capte -Affectation des résultats de l'exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 21 - FINANCES - Port Auguier-Affectation des résultats de l'exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**



**AFFAIRE N° 22 - FINANCES - Budget Eau - Affectation des résultats de l'exercice 2010**

**M. DALMAS** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 23 - FINANCES - Budget principal - Subventions aux associations 2011**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose des subventions nouvelles qui concernent, l'une l'Association du 54<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie pour un montant de 300 € et le COYCH pour un montant de 2 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 24 - OFFICE DE TOURISME D'HYERES LES PALMIERS - Convention d'objectifs entre la Commune d'Hyères et l'Office de Tourisme d'Hyères**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Si vous voulez dans notre stratégie de développement touristique, nous avons poursuivi depuis trois ans, la mise en place des outils nécessaires à celle-ci et dans ce cadre nous allons créer, vous l'avez voté il y a quelques temps l'EPIC – Office de Tourisme avec comme Président Michel DALMAS, Adjoint au Tourisme avec une convention d'objectifs de trois ans entre la Ville notre Office avec trois axes forts, d'une part :

- l'étalement de la fréquentation touristique sur l'année, la montée en gamme de l'offre et des publics notamment en développant le tourisme d'affaires, le tourisme de congrès et aussi en diversifiant l'origine des visiteurs
- Améliorer l'offre à travers des outils et des structures touristiques : équipements, services, transports, communication avec un enrichissement de l'offre
- Fédérer les acteurs et c'est le rôle de Michel DALMAS autour d'une politique ambitieuse.

et c'est dans cet esprit que nous avons créé cette nouvelle structure mais aussi nous avons décidé de déplacer les locaux plus au cœur de la ville, au niveau du Park Hôtel.

Je vous demande donc l'autorisation de signer cette convention avec l'Office de Tourisme.

**M. DALMAS** : Je me réjouis de la bonne harmonie qui règne entre l'Office de Tourisme et la Mairie et puis je voudrais saluer les administrateurs de l'Office de Tourisme qui travaille toute tendance confondue dans le cadre d'un projet qui est sympathique. Monsieur le Maire, je vous confirme que l'installation de l'Office au Park Hôtel a déjà de bons résultats, cela ne désemplit pas, il y a vraiment beaucoup de monde qui passe à l'Office et il vous a été remis un exemplaire du magazine « Coté Sud » je dois vous dire que c'est très important pour la ville d'apparaître sur ce genre de support puisque nous avons 24 pages dans cette revue, il y a très longtemps qu'on n'avait plus parlé et montré la ville sous cet angle là et tous les professionnels se réjouissent vraiment de cette nouvelle image qui est donnée et on espère que cela aura dès cet été des résultats pour attirer un public de plus en plus exigeant, celui que l'on a envie de voir venir.

**M. ROUX** : Je me réjouis aussi du déménagement de l'Office de Tourisme au Park Hôtel, je crois que c'était un lieu privilégié, il n'aurait jamais dû partir de ce Park Hôtel à l'époque. A t'on retrouvé le mobilier qu'il y avait à l'époque notamment la banque, cela a t'il été récupéré ou pas ?

**M. DALMAS** : J'en ai beaucoup entendu parler mais elle n'a pas été retrouvée.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 25 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Mise à disposition d'un agent communal.**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de la mise à disposition d'un agent communal au bénéfice du Festival Jazz à Porquerolles dont je voudrais rappeler que nous fêtons cette année le 10<sup>ème</sup> anniversaire et cette personne sera mise à disposition pour la période entre le 5 et le 20 Juillet en tant que régisseur de plateau, c'est cela Monsieur Pellegrino ?

Intervention non enregistrée – Micro fermé.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 26 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Tournage d'un téléfilm à Hyères. Participation de la Commune – Convention de partenariat avec la société « Les Films de la Prod ».**

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez actuellement il y a un téléfilm sur Yann PIAT qui est actuellement tourné par la Société « Les Films de la Prod » sur la Commune et notre collectivité, enfin j'ai rencontré les producteurs et nous avons bien sûr de collaborer avec eux à la réalisation de ce tournage. Certains agents communaux peuvent dans le cadre de leur mission être appelés à intervenir sur ce tournage. Je voudrais simplement rappeler que la Société « Les Films de la Prod » remboursera à la commune le montant de la rémunération et des charges sociales de ces agents. Il convient donc d'établir une convention qui va contractualiser ce partenariat, je vous demande donc de m'autoriser à signer cette convention.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 27 - CULTURE ET PATRIMOINE - Programmation cinématographique jeune public. Convention entre la commune d'Hyères les Palmiers et la SARL Cinémas Olbia. Autorisation à Monsieur le Maire de signer.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Là aussi je vous demande l'autorisation de signer la convention. Je voudrais rappeler que le prix de la place est de 6 €, que la prise en charge par la ville est de 4 € et qu'il reste pour le jeune public une participation de 2 €. Je voudrais rappeler que le conseil municipal avait pris par délibérations successives 2001 – 2003 – 2005 – 2007 – 2009 des conventions pour aller dans ce sens et donc c'est une action en faveur de notre jeune public.

**M. ROUX** : Une question. Des bruits courent et on m'a interpellé sur le devenir du cinéma Olbia, il paraîtrait qu'il devrait disparaître, est-ce que vous avez des informations là-dessus, s'ils veulent le vendre ou pas et dans le cas où ils voudraient vendre la ville préempterait-elle ou aurait la possibilité de préempter ?

**M. LE MAIRE** : J'ai des relations privilégiées avec le patron du cinéma, en tant que Maire je profite de cet avantage que d'avoir toutes ces salles dans un centre ville, je crois que peu de villes peuvent se targuer d'avoir cet avantage et ce privilège. Je suis étonné par ce bruit supplémentaire, mais enfin vous savez si l'on devait écouter tous les bruits je ne sais pas où l'on en serait. C'est un bruit que je dirais simplement et que je qualifierai de complètement infondé parce que le directeur du cinéma me paraît très satisfait.

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, si par hasard, il y avait une vente, est-ce que la ville.... ?

**M. LE MAIRE** : Je ne veux pas envisager, je me contente de la réalité et la réalité c'est que l'on a un cinéma et qu'on veut qu'il reste. Vous savez que j'habite en centre ville et le dimanche après midi il n'y a pas beaucoup de monde en centre ville. S'il n'y avait pas notre cinéma, cela serait une ville morte, alors.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 28 - CULTURE ET PATRIMOINE - Théâtre Denis - Convention avec l'association Théâtre de l'Echo - Renouvellement - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est un renouvellement. L'Association « Théâtre de l'Echo » est en résidence depuis de nombreuses années, cette action a débuté en 2003 et je vous propose donc de la prolonger sur proposition de notre adjoint à la culture Michel PELLEGRINO.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 29 - CULTURE ET PATRIMOINE - Théâtre Denis - Convention avec l'Association « Les Amis du Festival International de Musique d'Hyères ». - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Cela concerne une autorisation de signature que je vous demande de me donner en faveur de l'Association « Les Amis du Festival International de Musique d'HYERES » qui organise un festival à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, chaque année.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 30 - CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Municipal - Restauration d'œuvres peintes - Demande de subvention à l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Le musée municipal nous demande de restaurer des œuvres peintes. Le coût prévisionnel est de 18 103,38 €, nous demandons auprès de l'Etat par le biais du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention de 12 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 31 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives - Fonds documentaire -  
Acceptation d'un don.**

**M. AMIC** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : J'ai oublié de dire, en voyant Charles, je pense à la bonne nouvelle que nous avons eue hier à savoir que notre belle école Anatole France est inscrite désormais au titre des monuments historiques, je crois que c'est un label qu'il faut accepter et qu'il faut apprécier, qui renforce un peu plus le caractère culturel et patrimonial de notre commune et je sais, Charles, que tu travailles sur un 2<sup>ème</sup> dossier c'est l'inscription au titre des monuments historiques de l'église anglicane, c'est bien cela ?

**M. AMIC** : Notre Dame de Consolation à Costebelle aura le label « Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle ».

**M. LE MAIRE** : Dans ces cas là on trouve que Charles est quand même très impatient alors j'ai tendance à lui dire : « Charles, attend ».

**M. AMIC** : Je voudrais préciser que le don aux archives municipales.....

**M. LE MAIRE** : Oui, c'est André DURIEUX qui est un ancien journaliste de Var Matin et il nous offre une collection entre les années 1950 et 1980, je crois que c'est vraiment un trésor, un témoignage de la vie sur 30 années à HYERES entre 1950 et 1980 en sachant que la Commune est passée à cette période là d'à peu près 20 000 habitants à 50 000 habitants, il y a eu une évolution importante de la Commune.

**M. AMIC** : M. le Maire, on peut évaluer à peu près ce fonds photographique à un peu plus de 10 000 clichés, 10 000 négatifs de photos c'est quelque chose de considérable et notamment M. DURIEUX a déjà anticipé, on doit bien sûr remercier à la juste valeur de ce don qui est un des plus importants que les archives ait eu depuis quelques années, déjà il a anticipé notre vote et il nous a déjà donné un certain nombre de négatifs notamment en ce qui concerne tous les festivals du Jeune Cinéma.

**M. PELLEGRINO** : Effectivement, les photos, il y en a un grand nombre qui concerne le festival du Jeune Cinéma comme l'a dit Charles et une partie va se retrouver sur l'exposition, sur les grilles du musée. J'ai les photos de Monsieur DURIEUX, certaines qui concernent directement le cinéma, c'est une exposition qui va commencer début septembre jusqu'au 24 septembre puisque le festival national du film à HYERES se fera du 21 au 24 donc déjà on a trouvé le moyen d'utiliser ce fonds qui est évidemment très riche et qui va nous servir à valoriser la ville.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

On dit merci à Monsieur DURIEUX.

**AFFAIRE N° 32 - MEDIATHEQUE - Convention entre la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée et la Commune - Renouvellement. Autorisation à Monsieur le Maire de signer**

**M. PELLEGRINO** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Il s'agit aussi d'une convention et je vous demande l'autorisation de la signer et elle concerne la mise à disposition de l'auditorium de ladite médiathèque au profit du Conservatoire National de Région de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pendant les périodes scolaires. C'est une habitude et cela nous permet de mettre à disposition des concerts mensuels gratuits avec des prestations de qualité et de participer à des projets artistiques communs autour de thématiques spécifiques.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 33 - SPORTS - Stade du Golf Hôtel - Installation d'un gazon synthétique. Demande de subvention au Conseil Régional P.A.C.A.**

**M. BORIES** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Comme on l'avait dit le projet d'installation d'un gazon synthétique et nous demandons pour la réalisation de ce projet une subvention au Conseil Régional P.A.C.A. en vous rappelant comme le disait Michel DALMAS tout à l'heure, que le montant H.T. de l'installation de ce gazon synthétique s'élève à 395 000 € et on demande une participation du Conseil Régional à hauteur de 50 000 € pourquoi ? Cela a une cohérence dans la mesure où nous avons d'un côté le L.E.P. hôtelier et bâtiments du Golf Hôtel et les élèves utilisent et utiliseront bien sûr quotidiennement cette installation.

Je voudrais vous rappeler que les travaux seront réalisés durant l'été 2011 et j'ajouterai en plus que ce sont des équipements qui manquaient, cela va faire de ce stade du Golf Hôtel, un élément phare de notre équipement du côté Est de la Commune, je pense en particulier, qui s'adressera aux habitants du Val des Rougières, du Golf Hôtel et cela leur permettra d'avoir un stade proche.

**M. ROUX** : Je vois dans le budget prévisionnel les 395 000 € que le fonds de dotation sportive de l'Etat n'a pas été sollicité, l'Etat n'intervient pas ?

**M. LE MAIRE** : Il n'est jamais intervenu.

**M. ROUX** : Je pense qu'il est intervenu sur les autres ?

**M. LE MAIRE** : Non, jamais.

**M. ROUX** : De mémoire, il n'y a pas un fonds de dotation ?

**M. LE MAIRE** : Non. Ne vous en faites pas, on a un service qui traque les moindres subventions et si tel avait été le cas, on l'aurait fait.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Excusez-moi Laurent, tu n'avais rien à rajouter ?

**M. BORIES** : Au sujet du financement Monsieur le Député s'était proposé à nous aider pour cette installation donc on va lui faire passer toutes les pièces du dossier pour qu'il puisse nous aider comme il nous l'avait promis.

**M. LE MAIRE** : C'est une excellente suggestion Monsieur l'Adjoint et je pense qu'il aura à cœur de mettre à disposition une partie de ces fonds au bénéfice de la Commune d'HYERES, lui qui est élu député depuis 1997 et qui à ma connaissance n'a jamais mis à disposition ce genre de fonds au bénéfice de la Commune alors que je pense, d'ailleurs dans son dernier magazine, on voit qu'il y a plusieurs communes de la circonscription qui sont concernées. Donc, on enverra le dossier mais je crois qu'il l'a reçu d'ailleurs.

**AFFAIRE N° 34 - DIRECTION EDUCATION – Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) – Fixation du montant de l'IRL pour 2010.**

**Mme RAFER** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : On demande de fixer le montant de l'IRL pour 2010 et je voudrais simplement rappeler que cela concerne uniquement 4 logements sur la Commune.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 35 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Marché forain du samedi au Centre Ville - Déplacement partiel le 16 juillet 2011 à l'occasion des Vignades.**

**M. LE MAIRE** : Comme chaque année, on déplace le marché pour ce jour là puisque se déroulent les Vignades.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 36 - FONCIER - Propriétés communales – Cession de la propriété située 7 rue Maréchal Gallieni - Modalités**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de la propriété qui abritait jusqu'au mois d'Août dernier la police nationale dont vous savez qu'elle a émigré en face de l'hôpital. Nous avons racheté puisque cela faisait partie de l'accord, la propriété. Cette propriété, la commune va la mettre en vente et bien sûr sous certaines réserves, la principale étant bien sûr de conserver la Villa Sainte Anne en l'état, dans la mesure où la Villa Sainte Anne a été classée comme villa intéressante dans le cadre de la ZPPAUP et comme vous le savez il y a aussi des droits à construire.

Le montant de l'évaluation de France Domaine, il est en date du 6 Mai 2011 et le montant est de 900 000 €. On l'avait acheté 900 000 €, on l'a payée l'an dernier.

**Mme PARENT** : Peut-on savoir si l'objet est défini, on vend mais vers quel objet ?

**M. LE MAIRE** : On étudiera le projet, quelqu'un va l'acheter, comme n'importe quelle propriété....

**Mme PARENT** : Et vous ne pensez pas que cela appartient au Conseil Municipal d'étudier le choix et de donner une orientation....

**M. LE MAIRE** : Pas du tout.

**Mme PARENT** : Vous l'avez dit vous-même, c'est dans un périmètre spécifique.

**M. LE MAIRE** : Oui, vous savez il y a un immeuble qui est en train de se construire en bas de la Rue Ribier, rue Malespine, il y a un permis de construire sur un terrain qui abritait un hangar, il y a un immeuble qui va se construire, il y a un service urbanisme qui juge, il y a l'Architecte des Bâtiments de France, on travaille sur le dossier. En face, vous avez de la même façon un hangar qui va tomber à partir du mois de Septembre, il y aura une petite copropriété qui va se mettre en place, c'est pour nous il n'y a aucune différence.

**Mme PARENT** : Et vous pensez que c'est normal d'accorder comme cela....



**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas comme cela, il y a des règles, dans l'esprit du P.L.U., dans l'esprit de la ZPPAUP, c'est tout.

**Mme PARENT** : Oui, mais ne pas connaître l'objet, je trouve....une orientation qui soit quand même donnée, c'est spécifique....

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas le rôle du Conseil Municipal que d'étudier projet par projet, c'est évident.

**M. NOYER** : Je demande le report de cette délibération et la réunion de tous les élus en Conseil Municipal privé pour étudier, débattre du devenir de cette.....

**M. LE MAIRE** : M. NOYER, c'est non.

**M. NOYER** : On pourrait faire dans la même réunion un débat sur le patrimoine hyérois.....

**M. LE MAIRE** : Excusez-moi M. NOYER, il me semble qu'il y a eu une confusion. Je n'ai jamais donné mon accord à la réunion d'un conseil municipal privé comme vous dites, le Conseil Municipal est public donc si débat il y a, il doit être public. Aujourd'hui, il y a une délibération, nous allons vendre cette propriété c'est tout, ou on est pour, ou on est contre mais je me conformerai à la décision de la majorité du Conseil Municipal, c'est tout.

**M. NOYER** : Permettez-moi de dire Monsieur le Maire, que les Hyérois et les Hyéroises risquent d'être un petit peu déçus d'être mis devant le fait accompli.

**M. LE MAIRE** : Pas du tout, vous oubliez que cette réflexion date de 2004 ou 2005, lorsqu'il y avait eu accord avec les services de l'Etat, la Commune dans sa participation achetait la propriété qu'elle devait revendre, c'est évident. On a parlé tout à l'heure de la rigueur budgétaire, on a parlé des dépenses de fonctionnement, alors je ne sais pas comment on peut faire pour diminuer les frais de fonctionnement en accroissant le patrimoine immobilier, vous m'expliquerez comment faire, moi je ne sais pas le faire.

**M. NOYER** : On peut faire un débat concernant....

**M. LE MAIRE** : Cela fait quatre ans qu'il date ce débat, c'est fait.

**M. NOYER** : Permettez que je termine. De cet emplacement, on aurait pu discuter de son devenir en débat municipal, parce que les Hyérois et les Hyéroises il serait peut être bon de les consulter. Certains m'ont parlé d'une crèche, d'autres, le Docteur PHILIP pensait à un centre culturel Maurice PERISSET.....

**M. LE MAIRE** : Eh bien qu'il attende 2014, il l'inscrira dans son programme.

**M. NOYER** : Je regrette que cela va être vendu comme cela sans discussion, sans débat et sans que les Hyérois donnent leur avis.

**M. LE MAIRE** : Vous savez Docteur NOYER, si je puis me permettre, jusqu'à preuve du contraire, le Conseil Municipal c'est l'émanation de la majorité des Hyéroises et des Hyérois, alors vous allez me dire : « mais non ce n'est pas vrai » alors je vous dirais simplement, comme le disait M. GIRAN dans l'article paru sur lui où il explique qu'il est candidat aux futures législatives, l'équipe municipale majoritaire a été élue en 2008 avec 36 % des voix c'est vrai parce qu'il y avait 4 listes donc on est quand même arrivé les premiers. Et puis, en 2011, j'ai été tout seul candidat aux cantonales et j'ai fait 53,1 % des voix, ce qui prouve que ce jour là, les majorités de Hyéroises et de Hyérois étaient me semble t'il comme j'étais le porteur, le représentant de la majorité municipale, eh bien 53 % des Hyérois étaient ce jour là derrière la majorité municipale.

Intervention d'un élu non enregistré – Micro fermé.

**M. LE MAIRE** : ... avec moins de voix et moins de participation.....

**M. NOYER** : Monsieur le Maire, je ne suis pas là pour contester vos élections mais je pense que vous auriez, enfin si vous permettez, un conseil d'un sage, je pense que la concertation il vaut mieux qu'elle est lieu avant que pendant ou après. Je pense là que pour les Hyéroises et les Hyérois devant cette décision de vente sans leur avis, cela risque de faire un peu monter la mayonnaise.

**M. LE MAIRE** : Je prends acte Docteur, merci.

**M. JAUBERT** : Ce qui me dépasse un peu, vu ma situation j'ai connu les deux postes là dedans dans ce conseil municipal, les deux places, etc ... Je veux dire par là qu'il faut accepter que la municipalité mène sa politique, il faut l'accepter et ne pas réclamer sans cesse des débats, des débats, des débats, on ne va pas instaurer l'autogestion socialiste à HYERES, soyons sérieux...

**M. LE MAIRE** : Si ce n'est que les choses n'avanceront pas.

**M. JAUBERT** : Tout à fait parce que si chaque fois que la municipalité doit mener une action, il faut réunir la population et débattre et re-débattre, etc... ce n'est pas la peine. Quant à l'exemple que vous avez donné tout à l'heure, cela m'embête que le Député soit parti, quand on est Député et qu'en trois ans on a perdu un quart de son effectif au Conseil Municipal, on devrait être plus modeste. C'est tout ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE** : Merci M. JAUBERT.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**6 CONTRE : M. CARRASSAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 37 - FONCIER - PROPRIETES COMMUNALES – Cession de la propriété située 3, Place Dunant - Modalités**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de la cession de la propriété située 3 Place Dunant qui abritait comme vous le savez la police municipale et vous vous rendez compte sans faire de débat nationale, on s'est permis de déplacer la police municipale sur un endroit plus central et qu'on s'est permis en plus de cela de transformer un espèce de local qui était en déshérence depuis des années en l'un des plus beaux bâtiments publics de la Commune, je suis très fier de cela, l'ancien collège Jules Ferry. Alors nous avons déplacé la police municipale, comme je vous l'avais dit, la propriété va être vendue pour cela, mais à la différence du projet précédent, là nous avons imposé certaines règles et c'est la raison pour laquelle nous avons fait appel à un urbaniste, je parle de mémoire, c'est le Cabinet AMEDEO, je crois qui nous a fait un projet qu'on a validé et on l'a fait valider par une réunion publique qui s'est tenue il y a quelques jours avec le CIL Paul Long et tout a été validé et donc là aussi pareil c'est mis en vente avec au départ une évaluation du prix des domaines en date du 20 Mai 2011 pour un montant de 2 800 000 €.

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous nous abstenons sur ce vote en ce qui concerne cette partie de la ville que vous voulez mettre en vente pour faire, je crois, 40 logements, je pense que c'est trop. Autant je suis pour qu'il y ait une urbanisation à ce niveau là puisqu'il y avait les anciens logements des pompiers, il y avait la police municipale, je suis pour que l'on fasse une urbanisation à ce niveau là puisque c'est au centre ville pourquoi pas mais il me semble que le nombre de logements que vous avez validé est un petit peu trop important pour le quartier. Je m'explique, la voirie, l'école, l'accessibilité, c'est difficile, l'Avenue Paul Long est une route dangereuse, on ne peut pas se croiser dans l'Avenue Paul Long, dans la partie qui va de l'école au carrefour qui monte à Bourgneuf, on ne peut pas se croiser dans cette avenue là et dès qu'il y a une voiture qui est un petit peu garée sur le trottoir, je dis on ne peut pas se croiser, je pense qu'il ne faut pas urbaniser à outrance cette partie parce que c'est quand même un petit poumon vert de ce quartier.....

**M. LE MAIRE** : On va l'augmenter, on va densifier.

**M. ROUX** : Il y a des gens qui habitent derrière et qui n'ont pas envie que leur vue soit bouchée...

**M. LE MAIRE** : Bien sûr mais quand ils ont construit le Saint Charles, les voisins n'étaient pas contents et une fois que le Saint Charles a été construit, ils ne veulent pas qu'il y en ait un autre, cela fait partie des aléas de la ville, quand on habite en ville c'est comme cela.

**M. ROUX** : ...trois étages, six personnes par cage d'escaliers, ce sont plusieurs bâtiments mais ce n'est pas quelque chose d'énorme. Je crois qu'il faut effectivement urbaniser cet endroit mais l'urbaniser plus modestement. J'avais proposé à l'époque au Conseil Municipal, une trentaine de logements maximum. Je voudrais que l'on puisse en discuter et que l'on puisse voir si l'on ne peut pas diminuer et pourquoi pas conserver une partie à la mairie puisqu'il nous manquent des locaux notamment pour la Mission Corail qui est en train de déménager, je crois qu'elle se faisait du souci pour savoir où on allait les reloger.

Il y a des associations, il y a des syndicats qui occupent certains locaux, je crois que la mairie pourrait conserver une partie de son foncier pour pouvoir y installer des.....

**M. LE MAIRE** : Je vais vous répondre. Les syndicats ont été consultés et on va les installer, ils le savent, ils vont à nouveau être voisins des policiers municipaux. D'autre part, la Mission Corail concerne plusieurs communes et je voudrais simplement rappeler que la Mission Corail s'occupe d'emploi, or, à ma connaissance l'emploi c'est une compétence de T.P.M. Donc, je vais interroger T.P.M. pour qu'ils nous aident à trouver mais ceci étant dit cela ne concerne pas uniquement la Commune d'HYERES.

**M. ROUX** : C'est un service qui est rendu quand même au Bassin Hyérois Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Oui, comme d'autres. Vous savez, la Commune a des missions dont elle doit s'acquitter et aujourd'hui l'époque n'est plus à s'occuper de missions en plus parce que nous nous n'avons peut être plus trop les moyens. Alors nous assumerons notre mission mais pas plus.

**M. ROUX** : C'est l'avenir de nos jeunes là.

**M. LE MAIRE** : Je pense bien m'en occuper et ce que je voulais dire aussi simplement c'est que dans la vie on ne peut pas vouloir le beurre, l'argent du beurre et la crémière, c'est-à-dire, que là aussi quand on me dit Monsieur le Maire il faut créer du logement, cela aussi faisait partie de notre programme, notre programme pour lequel nous sommes arrivés premiers, un engagement qu'on avait pris était de faire en sorte que les jeunes hyérois puissent trouver un emploi à HYERES et un logement sur HYERES et après cela c'est vrai que j'ai découvert certaines choses et je me suis rendu compte qu'en fait ce ne sont pas que les jeunes hyérois qui avaient besoin de logement mais ce sont 75 % des hyéroises et des hyérois et quand je vois le retard que nous avons, vous me l'avez fait remarquer il n'y a pas longtemps, alors je pense que toutes les niches pour créer de nouveaux appartements susceptibles d'abriter des personnes qui ont des problèmes, susceptibles d'abriter c'est dans le cadre des logements aidés, des personnes qui démarrent dans leur carrière professionnelle. On ne sait pas faire autrement, aujourd'hui on a une commune qui est magnifique, cette commune il faut la maintenir aussi belle qu'elle est et il faut la faire évoluer lentement. On a un devoir, celui de créer des logements. On a pris un engagement, celui de créer 100 logements par an, malheureusement cet objectif a fait ricaner tout le monde, du moins l'opposition, c'est un objectif qu'on est en train de réaliser et je dirais même plus, ce n'est pas suffisant, on va essayer de faire plus mais je le fais pour les Hyéroises et les Hyérois parce qu'il y a un besoin.

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, je suis tout à fait d'accord avec vous, je n'ai jamais ricané de votre position...

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas parlé de vous en particulier.

**M. ROUX** : Si, vous avez inclus dans votre...

**M. LE MAIRE** : Non, c'est que vous vous sentez visé.

**M. ROUX** : .... Monsieur le Maire, on a eu des exemples sur la ville d'HYERES qui ont dénaturé la ville d'HYERES, c'était l'exemple de la SEMIH....

**M. LE MAIRE** : Donnez-moi un exemple d'une réalisation qui a dénaturé la ville depuis 2008 et j'assumerai.

**M. ROUX** : Je n'ai pas d'exemple... Il faut quand même aller plus loin M. le Maire. Vous voulez vendre du patrimoine parce que vous avez besoin d'argent, ce n'est pas autre chose...

**M. LE MAIRE** : Non, je ne peux pas vous laisser dire cela...

**M. ROUX** : Vous avez emprunté 61 %, vous savez que les collectivités territoriales sponsorisent la ville à peu près à 30, 35 %, c'est-à-dire, que l'autofinancement de la ville est réduit à 2% et vous ....

*(Une partie de la retranscription de cette page a été impossible, les deux intervenants ayant leur micro ouvert et les interventions sans cesse coupées)*

**M. LE MAIRE** : Qu'est-ce que cela a à voir avec le projet Dunant ? Le projet Dunant s'inscrit dans une logique nationale, une logique mondiale, on ne peut plus conserver un patrimoine qui coûte de l'argent et qui ne sert pas, on ne peut pas vivre au dessus de nos moyens et oui, je vends et j'assume. Non, ce n'est pas un débat, le débat c'est par rapport à la propriété Dunant, vous avez dit que vous vous absteniez parce qu'il y a trop d'appartements, j'ai bien noté, parfait.

**M. NOYER** : Deux questions : la vente, cela concerne t'elle le lavoir et les restanques ?

**M. LE MAIRE** : Non.

**M. NOYER** : La hauteur annoncée....

**M. LE MAIRE** : On a présenté le projet, je ne l'ai plus en tête...

**M. NOYER** : R2 – R3 ?

**M. LE MAIRE** : Il fallait venir à la réunion publique !

**M. NOYER** : J'avais d'autres occupations.

**M. LE MAIRE** : Alors tant pis.

**M. NOYER** : R2 – R3, vous pouvez préciser ?

**M. LE MAIRE** : Il y a les deux, de toute façon, on a montré, on a prouvé qu'on n'allait pas gêner l'immeuble riverain, ils l'ont compris.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : M. CARRASSAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, M. ROUX, M. LAGROT-LASSERRE, Mme DURIEU  
2 CONTRE : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 38 - FONCIER – Route des Marais – Demande de constitution de servitude de passage de câbles électriques par ErDF - Parcelle EL n°0067**

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 39 - FONCIER – Lieu dit : 3ème Borrels. Demande de constitution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable en terrain privé - Monsieur et Madame CROUZET Olivier. Parcelle D 2686**

**M. LE MAIRE** : Ceci afin de permettre l'entretien et la réparation du réservoir d'eau des 3<sup>ème</sup> Borrels et de la piste qui le dessert. Cela concerne, simplement pour votre information une emprise de 6 m<sup>2</sup>.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 40 - INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION - Convention de groupement de commande relative à l'extension, maintenance, supervision du réseau de radiocommunication TETRA**

**M. DE LUSTRAC** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Le service informatique et télécommunication travaille sur un projet de convention de groupement de commande relative à l'extension, maintenance et supervision du réseau de radiocommunication TETRA. Alors vous allez me dire : « pourquoi un réseau radiocommunication alors que l'on parle de nos jours d'internet, de téléphonie, etc... » pour une raison très simple c'est que lorsqu'il y a catastrophe le téléphone internet ne marche plus et il faut revenir à la bonne vieille radio et nous avons un groupement de commande qui se fait avec T.P.M.

**M. DE LUSTRAC** : En plus, les collègues qui étaient là avant-hier pour la commission extra municipale des déplacements urbains ont vu, nous leur avons signalé que T.P.M. allait installer tout au long des lignes de bus, à chaque arrêt un panneau indicateur en temps, qui indiquera en temps réel les arrivées de bus. Ceci se fait par radio et donc ils ont décidé d'installer un réseau de radio privé, le réseau TETRA. Ils nous ont proposé, si nous avons besoin pour nos besoins personnels, d'installer des panneaux ou d'installer une signalétique électronique, ils nous ont proposé d'utiliser leur réseau et pour les modifications, les extensions de ce réseau qui nous serait tout à fait personnel à la Ville, nous pourrions utiliser leur groupement de commande, c'est-à-dire, ce serait directement sur leur marché et leurs fournisseurs. Voilà c'est pour simplifier la procédure.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 41 - EAU-LITTORAL-PROPRETE – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets urbains – Année 2010.**

**M. FALLOT** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : C'est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qui concerne la collecte des déchets urbains pour l'année 2010, ce rapport vous l'avez tous eu en détail et je vous rappelle qu'il ne donne pas lieu à un vote.

**DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

**AFFAIRE N° 42 - EAU LITTORAL PROPRETE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable. – Exercice 2010.**

**Mme MONFORT** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Cette délibération comme vous le savez ne donne pas lieu à un vote.

**DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

**AFFAIRE N° 43 - ENVIRONNEMENT – Convention de partenariat avec l'Espace Info Energie de l'Aire Toulonnaise – Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire**

**Mme MONFORT** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Cela va permettre d'aider le grand public à choisir la meilleure solution en matière d'économie d'énergie ou d'énergie renouvelable en matière de chauffage, d'isolation, d'éclairage.

Actuellement l'association travaille sur plusieurs communes de l'agglomération : Bandol, la Garde, La Seyne, Sanary, Six Fours et Toulon et donc une permanence serait organisée, si vous en êtes d'accord, une fois par mois dans un premier temps afin de répondre aux demandes des administrés.

**Mme MONFORT** : Juste une petite précision qui ferait plaisir à M. GIRAN puisque dans cette convention il est prévu de faire des formations auprès des agents municipaux et des élus pour faire des économies d'énergie, avoir des comportements plus économes en énergie, en gestion d'électricité et on espère bien l'étendre aux économies en eau au niveau des bâtiments municipaux.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi ne faire que plaisir à M. GIRAN ?

**Mme MONFORT** : M. GIRAN nous conseillait de commencer à réfléchir à des comportements....

**M. LE MAIRE** : Les conseillers ne sont pas les payeurs.

**Mme MONFORT** : C'est fait, on a été très rapide pour écouter les conseils.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 44 - COMMANDE PUBLIQUE - PORT D'HYERES - Zone d'activités –  
Acquisition de matériels pour le carénage des navires et maintenance d'une  
remorque hydraulique automotrice - Année 2011 - Mise en appel d'offres  
ouvert.**

**M. BACCI** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : On vous propose l'acquisition et la maintenance d'une remorque hydraulique automotrice. Ces acquisitions sont estimées à 328 540 € T.T.C.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 45 - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière  
du Port Saint-Pierre - Approbation des contrats à durée indéterminée de cinq  
agents.**

**M. LE MAIRE** : Cela concerne deux agents qui travaillent sur la station d'avitaillement, la vente de carburant. Deux agents aux services techniques des ports en remplacement de deux agents municipaux affectés à d'autres missions et un agent affecté à la zone d'activité de carénage.



Avant que me soit posée la question, je voudrais rappeler que la proposition de ces contrats à durée indéterminée pour ces cinq agents seront des contrats d'activités de droit privé alors que tous les agents qui faisaient partie du service du port et qui ont été récupérés par la régie autonome du port Saint Pierre resteront bien sûr de droit public municipal.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 46 - PORTS d'HYERES - Régies à autonomie financière -  
Approbation des contrats à durée déterminée d'agents saisonniers.**

**M. LE MAIRE** : Cette délibération concerne le recrutement d'agents saisonniers par ces mêmes ports d'HYERES donc à régies à autonomie financière. Il s'agit du recrutement de 45 agents bien sûr pour des contrats à durée déterminée, saisonniers, c'est-à-dire, de l'ordre d'un ou deux mois maximum.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 47 - SANTE PUBLIQUE - EAUX DE BAINADE - Expérimentation  
d'un système d'aide à la décision dans le domaine de la qualité des eaux de  
baignade - 5ème année - Convention avec Toulon Provence Méditerranée**

**Mme COLIN** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Nous travaillons avec T.P.M. et ceci permet lorsqu'il y a des problèmes de pollution en particulier les week-ends d'été de ne pas avoir à fermer la plage mais d'avoir une réactivité de l'ordre de 4 heures, je crois, même un peu moins et qui nous permette de mieux gérer la situation. Je crois que c'est un bon moyen d'anticiper les problèmes.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 48 - COMMERCE - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -  
Déplacement partiel du marché forain du samedi 9 juillet 2011 à l'occasion des  
journées médiévales.**

**M. LE MAIRE** : Puisque des animations se dérouleront ce jour là sur les places Clémenceau et République, je vous demande d'accepter ce déplacement ponctuel pour le samedi 9 Juillet à l'occasion des journées médiévales.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTEE A L'UNANIMITE (42 VOIX)**

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin d'après midi et un bon week-end.

**SEANCE LEVEE A 17 HEURES 10**